

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RED., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103 tél réd (039) 310 88, tél. adm. et publ (039) 310 87 CCP 23-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél (021) 22 69 10 CCP 10 8300 Genève: Argand 4 tél (022) 32 42 40 CCP 12 2715 ABONNEMENTS 1 mois Fr 4.50, 3 mois Fr 13.—, 6 mois Fr 25.—, 1 an Fr 50.— LE NUMÉRO: 30 ct. Directeur René Meylan Rédacteur en chef responsable Willy Brandt

Les prêtres hollandais veulent supprimer le célibat



Le cinquième concile pastoral de l'Eglise catholique romaine néerlandaise (notre photo) a voté mercredi, à une très forte majorité, une proposition selon laquelle les prêtres ne devaient plus dans l'avenir prêter le serment de célibat. Sur les 106 délégués, 90 ont voté pour la proposition, six contre et deux ont voté blanc. Les six évêques néerlandais se sont abstenus. Mais le concile n'a aucun pouvoir pour changer la politique de l'Eglise des Pays-Bas, qui reste du ressort exclusif des évêques.

Toujours plus de richesses entre quelques mains?

Un économiste et sociologue américain, F. Lundberg, vient de publier un ouvrage: « Les Riches et les Superriches », qui dénonce en termes vifs la concentration grandissante, aux Etats-Unis, de la richesse entre les mains d'un petit nombre. Malgré cela, l'auteur ne préconise nullement une révolution de la société américaine. Il ne condamne pas la richesse, ni l'inégalité des revenus — que la société soviétique n'a pas supprimée — mais le pouvoir économique et politique que confère la richesse.

L'auteur relève que les puissants trusts seraient en mesure d'écraser toute concurrence s'ils y avaient intérêt. La puissance financière que leur donne l'exploitation des consommateurs par le biais des prix — exploitation contre laquelle la fameuse loi antitrust est impuissante — leur permet de manipuler maintes élections et décisions politiques.

Malgré sa puissance financière, la ploutocratie américaine ne participe que dans une mesure infime aux recettes fiscales, alimentées pour l'essentiel par les contribu-

bles des catégories inférieures et moyennes de revenus. En effet, elle a la possibilité d'investir ses capitaux dans des emprunts d'Etat libres d'impôt; les dividendes peuvent être touchés sous la forme d'actions et échappent ainsi au fisc. D'ailleurs, en aucun cas, l'imposition du produit des capitaux ne dépasse 25%. L'influence politique exercée par les trusts leur assure toutes sortes d'avantages fiscaux, notamment en matière d'amortissements; ceux de l'industrie pétrolière sont particulièrement scandaleux. Pour échapper à l'impôt sur les successions, les détenteurs d'immenses fortunes créent des fondations qui ne sont pas imposées. A propos de la plus célèbre de toutes, la Fondation Ford, l'auteur note que l'impôt sur les successions aurait fait passer cette fortune entre les mains de l'Etat, ce qui aurait permis d'atténuer la charge fiscale des contribuables de condition modeste. Il donne à entendre que si la Fondation Ford rend des services éminents à la société, ce n'est pas avec son argent, mais avec celui de la collectivité.

Malgré l'apparence, ces considérations n'ont rien de démagogique.

Un autre ouvrage, français celui-là, de Robert Lattès: « Mille Millions de Dollars », affirme que, si l'expansion des puissantes entreprises américaines se poursuit sans « accident de parcours » et dans leur lancée actuelle, une soixantaine de sociétés domineraient le monde, en 1985.

C'est là l'une de ces prévisions sur la société « postindustrielle » qui sont à la mode aujourd'hui. Toutes partent de l'hypothèse que les tendances actuelles se poursuivront. Pourtant, l'évolution de la société — l'histoire le démontre — ne connaît pas d'automatisme. Aux Etats-Unis, où la guerre du Vietnam, le problème noir, le paupérisme de la population des slums bouleversent l'opinion, des millions d'hommes et de femmes, la jeune génération surtout, se posent les mêmes questions que F. Lundberg. Pourquoi ne pas penser qu'une interrogation qui va grandissant pourrait modifier les prévisions sur l'« automatisme » de l'accumulation toujours plus spectaculaire de la richesse entre quelques mains? Ces questions pourraient bien rendre impossible le fonctionnement de ce « surcapitalisme ». F.P.C.

St-Gall: Quand l'école s'occupe des amours de ses élèves...

Avant Noël, les parents d'un écolier (18 ans) et d'une écolière (20 ans) d'une classe 6g de l'Ecole cantonale de Saint-Gall recevaient le conseil urgent de retirer immédiatement leurs enfants de l'école, pour relations intimes. « L'action cœur rouge » démarrait après les fêtes de Noël, action signée par neuf élèves d'un groupe progressiste. Ces derniers distribuèrent un tract dans lequel ils déclaraient que cette mesure de la direction de l'école était une usurpation autoritaire et une atteinte intolérable à la vie privée de deux êtres presque adultes. Les auteurs du papillon ont également demandé l'organisation d'un « teach-in » avec la direction de l'école, ce qui a été refusé entre-temps.

« PROTÉGER LES ELÈVES »

Le rectorat de l'Ecole cantonale vient de prendre position dans deux déclarations et une lettre aux parents. Les parents d'élèves ont reçu la lettre suivante: « La Commission du rectorat a donné le conseil urgent aux parents d'une élève et d'un élève de 6g de retirer immédiatement leur fille, respectivement leurs fils, de l'école cantonale. Les parents d'un des deux élèves ont suivi ce conseil, les autres pas. Pour ce deuxième cas, nous avons transmis l'exclusion à la Commission d'étude du Conseil d'éducation. Etant donné qu'un petit groupe d'élèves s'est saisi de l'affaire, je dois vous renseigner rapidement sur la position de l'école. Il ne s'agit en tout cas pas d'examiner l'affaire dans le détail, mais plutôt de traiter

le problème à sa base. L'école a pour tâche de veiller à ce que les écolières ne deviennent pas la proie sexuelle des écoliers et, dans l'autre sens, que les écoliers ne soient pas les victimes des instincts sexuels des écolières. Nous savons que les relations intimes dans les classes supérieures d'une école moyenne ne datent pas d'aujourd'hui, mais nous ne connaissons aucun cas aussi bouleversant par la propension au mensonge et l'inconsistance morale qui l'entoure. Il nous apparaît indispensable de protéger les élèves de tels exemples.

» Nous vous prions, chers parents, de soutenir les efforts de l'école afin de maintenir un climat que l'on peut qualifier de sain du point de vue moral. La plus grande partie de nos lycéennes et lycéens est également saine. Les mœurs actuels ont contribué à faire changer l'attitude de certains jeunes, dans le domaine de la sexualité ou de la drogue. Avec l'aide des parents, nous sommes assez forts pour protéger nos étudiantes et étudiants des chemins dangereux, jusqu'au moment où ils seront susceptibles d'assumer eux-mêmes leur responsabilité. Cette lettre est signée par le recteur de l'Ecole cantonale, M. P. F. Kellenberger.

Dans les deux communiqués mentionnés, le rectorat prend position sur l'incident et déclare qu'une information dans un milieu plus large n'a pas été considérée comme opportune, des détails sur l'affaire pouvant choquer la bienséance. On a également voulu épargner autant que possible les personnes incriminées. Quant au « teach-in » demandé dans le tract, il n'a en conséquence pas pu être autorisé. Le papillon était d'un niveau auquel on n'a pas voulu s'abaisser. Il a encore été communiqué que les signataires du tract ont été punis.

L'« ACTION CŒUR ROUGE »

Dans le tract publié sous le thème « Action Cœur rouge », on rappelle les faits et les réactions de la direction de l'école. Ce papillon se termine ainsi: « Nous nous indignons des procédés puritains et de la mesure autoritaire de la direction de l'école, qui s'immisce d'une façon aussi profonde dans la vie privée de deux êtres presque adultes. Nous ne pouvons et ne voulons pas revenir sur ce qui s'est passé, car l'intéressé n'a plus l'intention de suivre les cours d'une école cantonale. Nous demandons l'organisation d'une discussion publique entre la direction de l'école et les étudiants comprenant un « teach-in », pour jeudi à l'aula. Nous avons la conviction qu'il existe une vie privée pour chaque élève, dont l'école n'a pas à s'occuper. »

(Réd.: Nous inclinons à penser de même, considérant l'âge des intéressés. Mais qu'en pensez-vous?)

Encore une affaire d'espionnage

Le Département de justice et police annonce que les services secrets de Berlin-Est ont engagé, pour leurs activités de renseignements, une jeune Suissesse qui passait occasionnellement ses vacances à Berlin. Il était prévu que cette personne devait occuper, en Suisse, un poste de secrétaire présentant un intérêt politique pour ces services; de fait, elle a accompli quelques petites démarches dans ce sens. Par la suite, son mari l'a dénoncée faussement à l'Ambassade d'un Etat communiste à Berne comme étant agent double.

Le Département fédéral de justice et police a déféré aux autorités du canton de Bâle-Ville le jugement des deux personnes impliquées dans cette affaire, pour service de renseignements politiques (art. 272 CPS). Ces autorités détermineront également si cette dénonciation calomnieuse (art. 303 CPS) tendait à priver de sa liberté la personne dénoncée.

Procès El-Al: Les trois Arabes sont toujours en préventive

Les trois agresseurs arabes, qui avaient été condamnés, le 22 décembre 1969, à Winterthur, à douze ans de réclusion chacun n'ont pas encore commencé leur peine de réclusion au pénitencier de Regensdorf: ils se trouvent toujours en détention préventive. L'exécution du jugement est empêchée par le recours en nullité. Aussi longtemps que les condamnés ne donnent pas leur consentement à l'exécution de la peine prononcée, ils

continuent d'être sous le régime de la détention préventive. Si le recours en nullité était retiré, il se pourrait fort bien que la période de détention préventive ne soit pas retranchée de la durée de la réclusion.

On sait que M^e Oskar Birch, procureur général, a annoncé qu'il a déposé un recours en nullité, auprès du Tribunal fédéral, contre l'acquiescement de l'agent de la sécurité israélienne Mordehai Rahamin. D'autre part, M^e Walther Huber, avocat, a interjeté également appel contre le jugement de la Cour d'assises de Winterthur.

LES REGLES DE PROCÉDURE

C'est une règle de déposer un recours en nullité dans des cas douteux. Les représentants des parties sont tenus de s'accorder mutuellement la possibilité de procéder à un tel recours dans des délais légaux. Après la publication des considérants du jugement, les avocats ont la possibilité de justifier par écrit le recours qu'ils souhaitent déposer. Dans le cas d'un recours en cassation déposé auprès du Tribunal fédéral, les représentants des parties disposent d'un laps de temps de vingt jours, après la publication de la teneur du jugement, pour justifier leur recours. Bien entendu, il leur est toujours loisible de retirer leur demande en nullité.

LA CAUTION N'A PAS ENCORE ÉTÉ RESTITUÉE

Le recours en nullité déposé par le procureur général contre Rahamin n'a pas eu de conséquences pour l'intéressé, sinon que la caution de 100 000 francs versée par l'Etat d'Israël au moment de la libération conditionnelle ne pourra pas être restituée pour le moment.

Le canton de Zurich a sa propre Cour de cassation qui est compétente dans les cas de violation du droit cantonal, donc, en premier chef, dans les cas de procédure tels qu'ils sont prévus par les lois cantonales sur la procédure pénale et sur l'organisation des tribunaux. La Cour de cassation du Tribunal fédéral connaît des vio-

lations du droit, sur le plan fédéral. Mais elle est liée aux constatations de l'instance précédente. Dans le cas d'un double recours en nullité cantonal et fédéral, le recours cantonal doit d'abord être liquidé avant que le Tribunal fédéral puisse s'occuper du recours qui lui a été soumis.

Deux démissions au Palais fédéral

Charles-Frédéric Ducommun, directeur général des PTT, a donné sa démission pour la fin de juillet 1970. C.-F. Ducommun, qui est dans sa 60^e année, avait déjà manifesté son intention de quitter les PTT lors d'un récent congrès syndical à Genève. Il était depuis 1961 chef du département des finances, des constructions et du personnel, et depuis le début de 1969 chef du département de la poste.



Charles-F. Ducommun

Il se confirme d'autre part que M. Hans Letsch, secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, va quitter son poste dans le courant de l'année. Il avait succédé en février 1968 à M. Karl Huber, l'actuel chancelier de la Confédération.

Cette démission, précise-t-on dans son entourage, n'a aucun rapport avec celle du conseiller fédéral Schaffner.

A PROPOS...

... JEUDI 8 JANVIER: Je lis dans le « Courrier de l'Unesco » (janvier 1970), sous le titre « Quelques bouleversantes précisions »:

« Le monde dépense 40% de plus pour les armements que pour l'enseignement public.

» Dans le monde, la dépense annuelle moyenne par soldat est de 7800 dollars. La dépense annuelle moyenne par enfant au titre de l'éducation est de 100 dollars.

» Les pays les moins développés comptent 72% de la population mondiale, mais leurs dépenses pour l'éducation publique ne représentent que 11% des dépenses mondiales.

» Les Etats-Unis et l'Union soviétique interviennent pour presque les trois quarts du total mondial de l'augmentation des dépenses militaires effectuées de 1965 à 1967.

» L'aide aux pays en voie de développement atteint en moyenne 8 dollars par personne dans les pays développés, lesquels dépensent en moyenne 170 dollars par personne au titre militaire.

Camarades, réjouissons-nous cependant: avec le Japon, le Canada, la Belgique, le Danemark, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède, la Suisse est l'un des neuf pays qui dépensent plus pour l'éducation que pour les armements...

Jeanlouis CORNUZ.

MANGEZ BIEN, DÉPENSEZ PEU !...

JEUDI

SAUCISSES

au foie, la pièce de 225 g. env.

1.75

au lieu de 1.90

POIREAUX

PRIX COOP + TIMBRES COOP: UNE PERFORMANCE COOP

VENDREDI

Endives 2.90
le kg.

JAMBON DE CAMPAGNE 1.60
les 100 g.

Tourtes aux marrons 3.—
la pièce

Un délice, les nouveaux

Flans diplomat

3 pour 2

— .80

au lieu de 1.20

SAMEDI

**Gugelhopf
fourré noisettes 1.75**



Patinoire des Mélézes
HC La Chaux-de-Fonds
Champion suisse

KLOTEN

Samedi 10 janvier - 20h.30
TOUR FINAL LNA

PRIX DES PLACES:
Pourtour: adultes, Fr. 5.—; enfants, Fr. 2.—. Tribune tubulaire: debout, adultes, Fr. 4.—; enfants, Fr. 3.—.
Places assises numérotées: supplément Fr. 5.—.
Location: Grisel tabacs, L.-Robert 12; Sandoz, tabacs, Forges; Graf, tabacs, Serre 79; — Simone Favre, D.-J.-Richard 33, Le Locle.

VILLE DU LOCLE

TAXE DES CHIENS

Les propriétaires de chiens sont avisés que la perception de la taxe se fera jusqu'au 31 janvier 1970 au poste de police.

Il est rappelé que:

- a) tout nouveau chien doit être annoncé au poste de police;
- b) la taxe est due dès l'âge de 6 mois avant le 1er juillet;
- c) il est défendu de laisser errer les chiens en ville.

DIRECTION DE POLICE



Grand choix de fleurs
Gerbes
Plantes
Couronnes

SERRE 81
Tél. (059) 2 12 31

Abonnez-vous à notre journal

POMPES FUNÈRES Tél. (059) 3 43 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuit
Cercueils ■ Formalités ■ Transports
Prix modérés



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Conseil communal, vu les articles 64 et suivants de la loi sur les constructions du 12 février 1957, met à l'enquête publique les projets suivants:

« **LE CERISIER** » (Grandes-Crosettes): S.A. en formation « Le Cerisier Résidence », par M. Samuel Matile, agent immobilier à Fontainemelon (M. André Aubry, architecte à Neuchâtel): construction de 37 maisons familiales en terrasses (1^{re} étape);

RUE DE L'ÉTOILE 25: Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel (M. J.-P. Horni, architecte): construction d'un garage collectif sur un étage pour 16 voitures automobiles.

Les plans peuvent être consultés au bureau de la Police du feu et des constructions, 2^e étage, Marché 18, du 8 au 23 janvier 1970.

Toute personne estimant son droit d'opposition justifié adressera par lettre sa réclamation au Conseil communal dans le délai mentionné ci-dessus.

CONSEIL COMMUNAL

Offres d'emploi

LA CAISSE D'ÉPARGNE DE COURTELARY

cherche

2 employés (es)

pour le printemps 1970

Bon salaire - Semaine de 5 jours
Travail agréable

Faire offres à la direction.



VON GUNTEN

VERRES DE CONTACT
Léopold-Robert 25
LA CHAUX-DE-FONDS

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

5 janvier 1970

Naissance

Cotting Chantal, fille de Jean-Pierre-André, monteur électricien, et de Charlotte-Johanna née Pressi.

Mariages

Müller Jean-Marc, employé de commerce, et Vermetti Livia-Andrée.
Vuillemier Raulin Alain, mécanicien, et Gaussein Nelly-Juliette-Marie.

Décès

Fasnacht Charles, commis postal, né le 17 avril 1897 (Plaisance 6).

Stoll Bernard-Edmond, maître imprimeur, né le 26 août 1894, époux d'Alice née Krepp (Léopold-Robert 34).

Mathez Berthold, horloger, né le 6 octobre 1902, époux de Bertha-Margaretha née Thomann (Bois-Noir 54).

Jeanneret Marguerite-Marie, ménagère, née le 23 novembre 1901, célibataire (Terreaux 14).

Pache née Jeanneret-Gris Marthe-Edith, née le 25 mai 1894, veuve de Marius (Crétets 100).

Allenbach Pierre-André, agriculteur, né le 25 janvier 1892, veuf de Marguerite née Opliger (Bulles 29).

Krieg Maurice-Edmond, concierge, né le 7 décembre 1915, époux d'Alice-Marguerite née Augey-Caillet (Locle 28).

Schmelz née Vogt Clara, née le 4 mai 1881, ménagère, veuve de Karl-Otto-Hubert (Léopold-Robert 77).

Giacomini Georges, manœuvre, né le 2 mars 1899, veuf d'Alice-Amélie née Chopard (Hôtel-de-Ville 31).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

5 janvier 1970

Décès

Mignaco Louis-Benoît, né le 15 janvier 1896, célibataire, ancien cordonnier.

Weber Alfred, né le 12 janvier 1899, directeur commercial, époux de Claudine née Roulet.

RENAN

Au revoir, cher époux et bon papa, tes souffrances sont passées; que ton repos soit doux comme ton cœur fut bon.



Madame Elisa Crevoisier-Juillerat;
Mademoiselle Marthe Crevoisier;
Mademoiselle Clarisse Crevoisier,

ainsi que les familles parentes et alliées Dujardin, feu Arthur Crevoisier, Crevoisier, Juillerat, Dubois, Luginbühl, Guenat, ont le très grand chagrin de faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur

Marius CREVOISIER-JUILLERAT

leur très cher et inoubliable époux, papa, frère, beau-frère, oncle, parrain, cousin, parent et ami, enlevé à l'affection des siens, après une cruelle maladie, supportée avec grand courage, dans sa 82^e année, muni des sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu à Renan, le vendredi 9 janvier 1970, à 14 h.

Culte pour la famille, à 13 h. 30.

Domicile mortuaire: sa maison.

Renan, le 6 janvier 1970.

Une urne funéraire sera déposée devant le domicile mortuaire.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

TECHNICUM NEUCHATELOIS
Division de La Chaux-de-Fonds
ÉCOLE DE TRAVAUX FÉMININS
pour sa section de préparation aux professions paramédicales et à celles d'éducateurs

MISE AU CONCOURS

de quelques postes partiels

(en vue, dans certains cas, de légalisation de postes déjà pourvus) dans les disciplines suivantes:

FRANÇAIS, HISTOIRE
ALLEMAND, ANGLAIS
PSYCHOLOGIE
SCIENCES NATURELLES
MATHÉMATIQUES, PHYSIQUE
DROIT, COMPTABILITÉ
ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Titres exigés:

licence et certificat d'aptitude pédagogique, brevet spécial ou titre équivalent.

Entrée en fonctions:

début de l'année scolaire 1970-1971.

Les candidatures doivent être envoyées jusqu'au 25 janvier 1970 à M. Pierre Steinmann, directeur général du Technicum neuchâtelois, rue du Progrès 38-40, La Chaux-de-Fonds, et annoncées au Département de l'instruction publique.

LA COMMISSION

Editorial

Marché commun

Lorsque furent connues les décisions du Conseil des ministres des Communautés européennes, en d'autres termes, du Marché commun, la presse commenta l'événement avec intérêt. La plupart des commentateurs soulignèrent combien incertain était l'avenir du Marché commun jusqu'à la fin du marathon des ministres. Certains caractérisèrent même de climat d'angoisse celui qui régnait à Bruxelles.

Le Marché commun est entré dans sa phase définitive, celle du non retour, ainsi en ont décidé les Six. Quoi qu'en aient pensé les commentateurs de presse, pouvait-il en être autrement? Malgré la dévaluation du franc français, malgré la réévaluation du mark allemand, en dépit des difficultés rencontrées dans la recherche d'une solution au problème du financement de la production agricole, l'intégration est entrée dans sa phase finale.

En fait, une fois passée la passion, l'excitation entraînée par le suspense de dernière minute que provoquèrent les discussions interminables des ministres, l'Europe économique était trop engagée dans l'intégration pour pouvoir reculer. Chacun essaya d'obtenir que les compromis indispensables lui soient le plus favorables possible, mais chacun était aussi prêt à en faire pour maintenir l'Europe. Pas l'Europe idéaliste des cœurs qui ne sera que pour demain mais l'Europe, assemblage d'intérêts économiques divers, patronaux d'une part, salariés d'autre part.

Plus d'une décennie de démobilitation douanière, de libéralisation des échanges, de concentrations, de transferts d'activités, de spécialisations dans un domaine plutôt que dans un autre, cela crée des liens, des interdépendances telles qu'il n'est plus possible de les rompre sans créer de très graves perturbations économiques, sinon de véritables crises économiques.

Le pas devait être franchi; il l'a été. Il faut s'en féliciter. En effet, avec ou sans intégration économique, une concentration économique serait intervenue au niveau des grandes industries, par le biais d'ententes, d'accords de prix ou autres mesures de collaboration. Ce qui serait resté en arrière, c'eût alors été l'élargissement des législations sociales à l'échelle européenne et les travailleurs auraient été les grands perdants.

Le Marché commun, ce n'est pas seulement, on l'oublie souvent, un ensemble de pays qui libèrent leurs échanges de marchandises et de services mais des pays qui, allant au-delà, adoptent des mesures de libéralisation du droit d'établissement des travailleurs et leur permettent de bénéficier des mêmes garanties sociales: assurance maladie, assurance invalidité, assurance chômage, allocations familiales, formation professionnelle, pensions et retraites.

La finance internationale aurait passé les frontières sans intégration économique, mais ce n'est que par des structures telles que celles que les communautés européennes mettent en place en matière sociale que ceux que l'on appelle les « travailleurs migrants » peuvent être efficacement protégés.

La Suisse quant à elle a participé jusqu'ici à la première forme de collaboration, celle qui s'effectue par les liens financiers. Elle ne s'est associée à la collaboration sociale internationale que dans la mesure où l'appel qu'elle faisait à la main-d'œuvre étrangère l'y obligeait. La nuance est d'importance: les Six harmonisent leurs législations sociales, la Suisse s'est limitée à concéder certains avantages dans le cadre de conventions d'assurances sociales, très poussées certes dans certains cas, mais restrictives malgré tout.

L'ouverture tant attendue du Marché commun aux Britanniques et aux Scandinaves, si elle s'engage cette année devrait permettre à la Suisse de s'associer à ce mouvement et de s'engager à son tour, non seulement dans l'intégration économique, mais aussi dans l'harmonisation de sa législation sociale avec celle de ses voisins. Les travailleurs suisses ou étrangers n'auraient qu'à y gagner.

Pierre WYSS-CHODAT

L'attelage automatique des véhicules de chemin de fer: Nécessité humaine, technique et économique

A l'époque des grandes vitesses sur rail, d'une signalisation gérée par l'électronique, de locomotives électriques où la tension est réglée par thyristors, de l'apparition de la turbine à gaz, de la mise en place de systèmes cybernétiques destinés à bouleverser les principes du trafic marchandises, un anachronisme domine encore l'exploitation des chemins de fer: l'attelage des véhicules à la main.

Quel voyageur n'est pas étonné de voir, sous ses yeux, procéder à l'attelage de la locomotive du train qu'il va emprunter? Un homme se glissant entre deux véhicules, soulevant de lourds crochets, forçant sur un tendeur à vis, accouplant deux tuyaux, esquissant la poussée des tampons qu'une erreur de jugement peut rendre mortelle... Pourtant, depuis l'origine du chemin de fer, c'est le principe de ce système rudimentaire de formation des trains qui règne. Il contraint l'homme à effectuer une tâche périlleuse et dangereuse: chaque année, en Europe, sur 100 000 agents en service, l'attelage à vis coûte, en moyenne, quatre morts et quinze blessés... L'opération d'attelage demande près d'une minute; sur un réseau tel que celui du Chemin de fer fédéral allemand, où 700 000 attelages sont pratiqués par jour, l'emploi de l'attelage à vis aboutit à une perte de temps quotidienne de l'ordre de 10 000 heures...

L'attelage à vis offre, en outre, une résistance à la traction incompatible avec la formation de trains lourds; un tonnage remorqué de 2500 à 3000 tonnes est exceptionnel en Europe, mais courant en URSS et aux Etats-Unis, nations dont les véhicules de chemin de fer sont munis de l'attelage automatique, et l'on a même pu réaliser, tout au moins aux USA, des trains blocs (unit trains) allant jusqu'à 45 000 tonnes (6,5 km. de long, 500 wagons de houille, six locomotives).

A quoi serviraient, dans un proche avenir, l'équipement des triages en systèmes d'identification automatique des wagons, l'emploi d'ordinateurs traitant les données d'information en nanosecondes, si la formation d'un train de marchandises demande une heure et vingt minutes? C'est contre cet empirisme, cette technique désuète que lutte l'Union internationale des chemins de fer depuis de longues années. C'est sous sa direction qu'a été conçu un système d'attelage automatique perfectionné, surpassant en efficacité les procédés utilisés en URSS, au Japon et aux Etats-Unis, puisqu'il permet l'accouplement simultané des organes de traction des véhicules, des conduites d'air comprimé nécessaire au freinage et des canalisations électriques; il permet en outre l'attelage d'un wagon ainsi équipé avec un véhicule muni de l'attelage soviétique.

Les essais entrepris sur différents réseaux européens (triai et pleine ligne), sous des conditions atmosphériques parfois très dures (neige et glace), ont donné des résultats satisfaisants. C'est pourquoi le comité de gérance et l'assemblée générale de l'UIC, réunis

à Paris les 9 et 10 décembre 1969, ont confirmé la prévision des dates choisies pour l'équipement du parc de matériel roulant des chemins de fer européens: cette opération devrait commencer en 1976 pour se terminer en 1980, si toutefois l'accord en est donné par les gouvernements soit, en l'occurrence, par les ministres des transports.

Un rapport établi par l'UIC a d'ailleurs été présenté, en 1968, à la Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), précisant, en particulier, les aspects économiques du problème. Quant aux modes de financement envisagés, ils ont été récemment présentés aux membres du bureau de la CEMT par le professeur Oeftering, premier président du Chemin de fer fédéral allemand et président d'Eurofima (Société européenne pour le financement de matériel ferroviaire) et M. Louis Armand, secrétaire général de l'UIC. La société Eurofima pourrait, en effet, jouer un rôle de premier plan dans le financement des opérations de transformation de l'attelage du matériel ferroviaire des dix-huit pays appartenant à la CEMT, dont le coût, à répartir sur cinq à six

ans, serait de l'ordre de six milliards de francs.

C'est là une dépense parfaitement raisonnable et amplement justifiée par les avantages que procurera l'attelage automatique dans les transports ferroviaires, tant sur le plan de l'homme, à qui il ôtera une besogne indigne de sa valeur humaine et tout risque d'accident, que sur le plan économique, où son application permettra une formation accélérée de convois plus lourds, donc plus rentables.

Dans la modernisation du chemin de fer, qui préoccupe actuellement tous les réseaux, européens ou non, l'attelage automatique est la pierre de touche. Il est peu concevable, en effet, d'envisager une automatisation de la gestion du trafic, notamment du trafic marchandises, en maintenant l'attelage manuel. Les procédés en vigueur à l'époque de Stephenson ne doivent plus avoir cours à l'ère de l'information. (Ferinfo.)

¹ Allemagne fédérale, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

L'OR REMIS AU PAS...

Bien que l'on ne connaisse pas avec précision les termes de l'accord qu'ils ont passé avec les Américains, les Africains du Sud, qui avaient été une source permanente de désordre lors des récentes crises monétaires, ont été contraints de passer sous les fourches caudines, battus qu'ils sont sur leur terrain de prédilection: l'or.

En effet, depuis la réévaluation du mark allemand et l'apaisement qui suivit sur les marchés financiers, le précieux métal jaune, qui reste la ga-

rantie officielle des monnaies, a connu une baisse spectaculaire sur le marché libre, contraignant le gouvernement de Pretoria à stocker la récente production.

La chute de l'or fut si verticale que le prix tomba sous le cours officiel de 35 dollars l'once. La plus ancienne des valeurs d'échange depuis l'ère du troc — et que beaucoup, dont le général de Gaulle, croyaient il y a peu encore la plus solide — était ainsi proprement ridiculisée.

Cela fit enfin réfléchir le premier producteur, qui accepta de passer un accord direct avec Washington. Il semble que la puissance américaine a donné certaines garanties d'achat au taux officiel en période calme, tandis qu'en contre-partie, l'Afrique du Sud se serait engagée à « modérer » le marché dans les temps de crise.

Il faut se souvenir ici que les Africains du Sud avaient joué un jeu extrêmement dangereux lors de l'offensive menée par la France contre l'actuel système monétaire, et la suprématie du dollar qui en résulte. Au moment le plus chaud d'un duel en fait inégal, les Africains du Sud avaient en quelque sorte fermé les robinets d'approvisionnement, contraignant la Banque fédérale américaine à puiser dangereusement dans ses réserves. La formation d'un double marché — officiel en ce qui concerne les échanges entre les banques centrales; officieux ou libre, en ce qui touche à la spéculation privée — avait été la première étape de la contre-attaque américaine.

Les Africains du Sud ont, en effet, pu rapidement constater un désintéressement, certes relatif, mais immé-

diat, à l'égard de l'or, tandis que la spéculation se branchait de plus en plus hardiment sur la monnaie championne du moment, le Deutsche Mark, au détriment du franc français et de la livre sterling.

Lors du « rush » sur le mark, il y avait eu certes une demande accrue d'or sur le marché libre et les prix avaient grimpé aux alentours de 44 dollars l'once, mais, en dépit d'un écoulement discret de la production sud-africaine (notamment, semble-t-il via la Suisse) les dispositions du double marché interdirent déjà un abouissement de la spéculation sur le métal étalon.

Le calme revenu, il ne restait plus aux Etats-Unis et aux nations alliées qu'à donner le coup de pouce aux effets produits par la revente des lingots achetés au plus fort de la crise, en s'abstenant judicieusement de s'en procurer par la voie officielle.

Du coup, voilà le prestige de l'or singulièrement terni, et les vieux rêves des alchimistes définitivement balayés. Cela faisait pas mal de temps que l'on annonçait à Washington cette fin de règne.

Toutefois, ce serait aller un peu vite en besogne que d'annoncer le triomphe définitif du dollar roi, et donc du papier monnaie assurant sa légitimité sur la seule puissance économique qu'il représente.

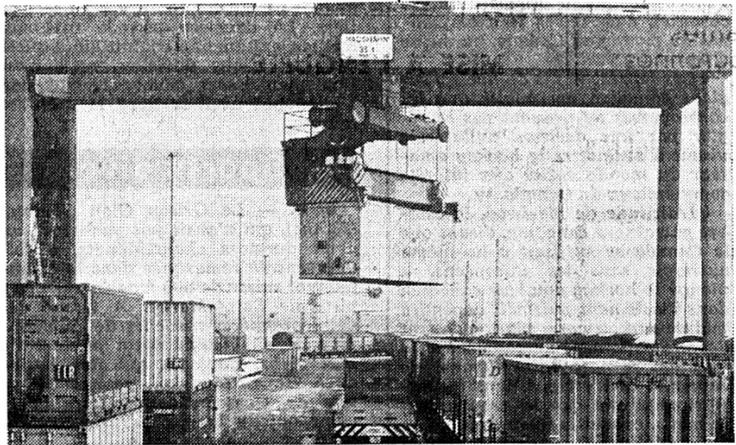
Car enfin, le problème monétaire est loin d'être résolu à long terme. Washington, comme l'a souligné M. Paul Volcker, sous-secrétaire d'Etat au Trésor et négociateur U.S. dans l'affaire de l'or, a certes prôné un système monétaire où les droits de tirage spéciaux prendraient une importance croissante comme source de réserves. Mais cela suffit-il?

C'est que les monnaies ne sont pas toujours à l'abri de la contestation anarchique des grands spéculateurs. M. Nixon rappelait encore hier que « si les marchés monétaires ne croient pas absolument que le Gouvernement américain est capable de comprimer son budget, cela risque de déclencher de nouvelles poussées inflationnistes ». Et il ajoutait, en demandant aux chefs du Congrès une politique financière plus stricte (réduction des dépenses et rendements des impôts): « Nous sommes aux limites de la crédibilité. Nous pouvons faire la preuve que la politique de 1969 commence à avoir un effet stabilisant. Mais si nous n'en avons pas l'occasion, il faudra longtemps avant que le public croie que le gouvernement peut orienter ses finances dans une voie saine plutôt que de susciter une inflation soutenue et grave. »

En fait, dans ce climat d'inflation latente, on continue de faire de la corde raide, restant ainsi à la portée, voire à la merci des spéculateurs. Et ce faute d'audace et d'imagination à l'échelon de la concertation mondiale. La victoire sur l'or et les tours de passe-passe de l'« eurodollar » ne suffisent pas à rétablir la confiance en des balances de paiement mal équilibrées, moins encore à assainir et à rénover un système qui a surtout fait la preuve, ces derniers temps, de ses carences. J.-C. D.

(« Le Peuple », Bruxelles)

La première gare de transbordement de containers



A la fin de l'année a été mise en fonctions à Bâle la première gare de transbordement de containers des CFF. L'avantage de ces installations est de permettre un transport dans des unités de même grandeur de toutes les marchandises qui forment des chaînes ininterrompues sur l'eau et sur le rail jusqu'au dépôt du destinataire. Notre photo montre une partie des installations, d'une longueur de 250 m., en particulier le pont roulant élevant les containers qui a une capacité de 35 tonnes.

ÉCO • ÉCHOS • ÉCO • ÉCHOS • ÉCO • ÉCHOS • ÉCO •

UNE « DÉCORATION » POUR CONDUCTEURS PRUDENTS

Plusieurs compagnies d'assurance R.C. pour automobilistes ont édité un petit macaron autocollant destiné à être posé sur le pare-brise des conducteurs bénéficiant du bonus maximum sur leurs primes d'assurance, pour avoir roulé de nombreuses années sans accident. Ce macaron porte le sigle et la raison sociale de la compagnie, ainsi que les mots « Bonus 50% » et l'année de validité. Ingénieuse idée — publicitaire, certes, mais peut-être aussi à effet d'émulation — que cette « décoration » pour automobilistes exemplaires... ou chanceux!

L'ÈRE DES AVIONS GÉANTS COMMENCE

Le quadrimoteur géant Boeing 747 entreprendra son vol inaugural sur une ligne régulière le 21 janvier, sur le trajet New York—Londres, annonce la compagnie aérienne américaine PAA, qui sera la première à mettre l'appareil en service. Le Boeing 747 est le premier des avions de la nouvelle génération. Il peut transporter jusqu'à 490 passagers, mais, dans la version commandée par la plupart des compagnies aériennes, il en transportera 362. Son poids maximum au décollage s'élève à 356 tonnes, soit plus du double de celui du Boeing 707.

HORLOGERIE: PERSPECTIVES « ASSEZ FAVORABLES »

L'organe officiel de la Chambre suisse de l'horlogerie, « La Suisse horlogère », relève que tout laisse présager que les exportations de produits horlogers suisses atteindront pour 1969 un montant d'environ 2 milliards 450 millions de francs (2 milliards 320 millions en 1968), soit un accroissement approximatif de 6% environ. La Suisse a exporté l'an dernier à peu près 69 millions de montres et mouvements, contre

66,6 millions en 1968. L'augmentation sera d'environ 4%, due essentiellement à la progression constatée dans le secteur des mouvements, alors que l'exportation des montres complètes accusait à fin novembre un recul de 126 000 unités par rapport aux onze premiers mois de 1968. Après avoir insisté sur le fait que l'horlogerie suisse doit continuer à vouer une attention soutenue à la recherche et à se montrer vigilante face à la concurrence étrangère, la « Suisse horlogère » conclut en assurant que les perspectives pour 1970 sont assez favorables à la condition que les tendances protectionnistes ne viennent pas freiner son expansion dans certains pays.

LES BANQUES SE PORTENT BIEN...

La Banque Nationale vient de publier son rapport sur les banques suisses en 1968. Le total des bilans des établissements soumis à la loi sur les banques a atteint 140,5 milliards de francs. L'augmentation, de 18,4%, est considérable. En 1967 elle n'avait atteint que 13,3%, et elle s'était établie à 11,2% en moyenne de 1960 à 1966. La part des cinq grandes banques a de nouveau augmenté, passant de 36,6 à 40,6%.

LA MARÉE DES MOTEURS

D'après une estimation du Bureau fédéral des statistiques, le nombre des automobiles, depuis 1968, s'est accru de 92 000, ou de 8%, pour arriver à 1,27 millions. Le nombre des véhicules utilitaires, d'autre part, s'est accru de 5600, ou 4%, pour atteindre le chiffre de 127 000. En ce qui concerne l'ensemble des véhicules à moteur, leur nombre a passé de 1 461 768 à 1 548 000 environ, ce qui correspond en moyenne, pour la Suisse, à 204 voitures automobiles pour 1000 habitants (contre 192 l'année précédente) ou 249 (contre 238) véhicules à moteur.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

RIVIÈRA VAUDOISE: Groupement féminin. — Jeudi 8 janvier 1970, dès 19 h., Hôtel de la Paix (premier étage), rue de la Gare 5, Montreux. Rencontre amicale avec petit souper (de 4 fr. 50 à 5 fr. 50). Inscriptions: tél. 62 34 36. Invitez vos amies et connaissances; les messieurs seront également les bienvenus.

PENTHALAZ: Assemblée générale ordinaire de section. — Vendredi 9 janvier 1969, à 20 h. 15, au Café de la Gare. Ordre du jour: différents rapports annuels, élections statutaires, élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat.

ROLLE: dimanche 11 janvier 1970, à 9 h. 30, au Café du Parc, comité. A 11 h., apéritif.

YVERDON: Groupe féminin. — Mardi 13 janvier, à 20 h., au Cercle ouvrier. Séance par M. Manger, jardinier: « Comment soigner vos plantes. »

CANTON DE GENÈVE

FRACTION DU GRAND CONSEIL. — Caucus du Grand Conseil, jeudi 8 janvier, à 20 h. précises, au Café de l'Hôtel-de-Ville, Grand-Rue 39. Préparation de la séance du samedi 10 janvier.

SECTION DE CAROUGE: Vermouth traditionnel. — Dimanche 11 janvier, à 10 h. 45, à la Brasserie des Tours, à Carouge. Invitation cordiale à tous.

COMITÉ DIRECTEUR: première séance de l'année, lundi 12 janvier, à 20 h. 30, au Café Brazil, place Cornavin 2 (allée, 1^{er} étage).

D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Le H.-C. La Chaux-de-Fonds de plus en plus favorisé

SIÈRE — LA CHAUX-DE-FONDS, 2-5 (0-2, 2-0, 0-3). — Buts: 13' Reinhard, 15' Jeannin, 29' N. Mathieu (deux fois), 43' Turler, 51' Reinhard, 52' Sgualdo.

Sière: Croci-Torti; Henzen, J.-C. Locher; Oggier, G. Mathieu; Dekumbis, Imhof, Emery; N. Mathieu, R. Mathieu, Taillens; K. Locher, Zufferey, Theler. — Entraîneur: Meyer.

La Chaux-de-Fonds: Rigolet; Huguenin, Kuenzi; Furrer, Sgualdo; Du-bois, Berger, Pousaz; Reinhard, André Berra, René Berra; Jeannin, Stamm-

bach, Turler. — Entraîneur: Pelletier. Incontestablement, La Chaux-de-Fonds, après n'avoir disputé qu'une seule rencontre dans ce tour final pour l'attribution du titre de champion suisse, devient de plus en plus favo-

risée. Samedi, c'étaient les défaites de Sière et de Genève-Servette qui ont fait plaisir à Gaston Pelletier. Hier, c'est le match nul entre Langnau et Kloten qui fait le « beurre » des Chaux-de-Fonniens. Mais ces derniers

ont gagné une très importante rencontre à Sière. Et cela, il ne faut pas l'oublier. Si nous ne faisons pas erreur, La Chaux-de-Fonds est pour l'instant la seule équipe, avec Langnau, à avoir battu les Valaisans chez eux. Cela, il faut le faire.

Hier soir encore, si le résultat ne fut pas aussi net que le 23 décembre (7-0), les Chaux-de-Fonniens ont néanmoins gardé une bonne distance avec trois buts. Tout n'a certes pas été facile pour les Neuchâtelois. Si ces derniers ont pu prendre deux buts d'avance au premier tiers, et cela en l'espace de deux minutes, dans la période intermédiaire, ils furent assez sérieusement contrés par Sière qui ne voulait pas s'avouer battu si rapidement. Deux fois, Nando Mathieu réussit à battre Rigolet, remettant ainsi les équipes à égalité (2-2).

Mais, au troisième tiers, La Chaux-de-Fonds se reprit nettement. Sa classe parla. Sa technique fut de beaucoup supérieure à celle de Sière qui, malgré sa volonté, ne put rien. Dommage cependant que les hommes de Meyer n'acceptèrent pas toujours cette supériorité. Il y eut beaucoup d'animosité dans les huit dernières minutes. Était-il nécessaire d'en arriver là pour Sière, puisque La Chaux-de-Fonds menait par 5-2 grâce à des buts de Turler, Reinhard et Sgualdo?

Finalement, on doit dire que, même avec sa grande volonté, Sière n'a tenu que deux tiers-temps. Il est vrai que les Valaisans n'ont pas été gratifiés par la chance. Raymond Mathieu, par exemple, se présenta seul devant Rigolet sans pouvoir le battre alors que le résultat était de 3-2. Mais La Chaux-de-Fonds aussi manqua des occasions. Il y eut trop de maladroitness chez Turler, les frères Berra et Jeannin. Quant aux défenseurs chaux-de-fonniens, ils ont eu des lacunes, en particulier Furrer qui ne se sentait pas à l'aise à Sière: il fut souvent « sifflé » par le public.

LNA, pour le titre

Sière—La Chaux-de-Fonds, 2-5
Langnau—Kloten, 3-3

1. Chaux-de-Fonds	1	1	0	0	5-2	5
2. Langnau	2	1	1	0	10-5	3
3. Kloten	2	1	1	0	9-7	3
4. Genève-Servette	1	0	0	1	4-6	2
5. Sière	2	0	0	2	4-12	1

La première ligue

Classement du groupe 5

1. Le Locle	12	8	1	3	46-16	17
2. Moutier	11	8	0	3	72-36	16
3. Chaux-de-Fds II	10	7	0	3	40-31	14
4. Vallée de Joux	11	7	0	4	58-30	14
5. Tramelan	11	7	0	4	41-36	14
6. Fleurier	11	6	1	4	53-25	13
7. Yverdon	12	5	0	7	46-58	10
8. Gen.-Servette II	12	4	0	8	38-46	8

KLOTEN ÉGALISE DANS LA DERNIÈRE MINUTE



Hans Lehmann attaque ici sérieusement la cage de Kloten, mais les défenseurs zurichois sauront bien protéger leur gardien.

LANGNAU—KLOTEN, 3-3 (1-0, 1-2, 1-1). — Buts: 12' Schenk, 21' B. Wittwer, 34' et 38' U. Luthi, 42' F. Lehmann, 59' U. Lott.

Langnau: Burckhardt; Tanner, Meier; P. Lehmann, Baertschi; Schenk,

B. Wittwer, Jost; F. Lehmann, A. Lehmann, H. Wuthrich; U. Lehmann, H. Lehmann, H. Wittwer.

Kloten: Bigler; W. Frey, R. Frey; J. Lott, Nussbaumer; Weber, Ruffer, Meyer; U. Luthi, U. Lott, H. Luthi; Spitzer, Keller, Boesch.

Il y eut des absents: Fehr et P. Luthi pour Kloten; Horak, Lengweiler et H. Wuthrich pour Langnau. Mais ce n'est pas une raison pour jouer de cette façon. Il y eut beaucoup trop de nervosité. Ce fut un match très moyen. Il fallut attendre plus de douze minutes pour voir véritablement une belle action de la part des Zurichois. Au dernier tiers, les deux entraîneurs décidèrent de ne jouer qu'à deux lignes.

Langnau a pris deux buts d'avance, mais il ne put les conserver au second tiers. La dernière période fut bien meilleure. Langnau connut alors quelques situations difficiles, mais c'est finalement assez chanceusement que Kloten put égaliser dans la dernière minute.

Sports divers

BOB. — Le Grison Gion Caviezel (33 ans), qui n'avait pas participé aux deux derniers championnats, a fait une rentrée remarquée dans le championnat suisse de bob à deux, sur « sa » piste de Saint-Moritz. A l'issue des deux premières manches de ce championnat qui réunit vingt équipes de huit clubs, Caviezel, qui fait équipe avec Hans Candrian, se trouve en tête du classement provisoire après avoir obtenu le meilleur temps dans les deux manches.

BOXE. — L'Américain Mandos Ramos, champion du monde des légers, défendra sa couronne contre le Panaméen Ismaël Laguna le 3 mars à Los Angeles. Aux termes du contrat, Ramos recevra une garantie de 100 000 dollars, ce qui constitue une somme record pour le détenteur du titre des légers.

Footballeur condamné

Le Tribunal de Boudry a eu à juger hier un joueur de football de l'équipe de Boudry — le jeune M.L. — qui, au cours d'une rencontre avec une équipe de Fleurier, il y a quelques mois, s'était montré fort brutal et avait blessé un joueur fleurisien. Ce dernier dut passer onze jours à l'hôpital. Le sportif trop impétueux a été condamné à trois jours de prison avec sursis et au paiement des frais.

● Championnat d'Angleterre de première division: Manchester City—Burnley, 1-1.

● Coupe d'Angleterre, troisième tour, matches à rejouer: Carlisle United—Nottingham Forest, 2-1; Hillingdon Borough—Sutton United, 0-0.

● En se rendant au Mexique pour la coupe du monde, l'équipe nationale d'URSS pourrait s'arrêter en Amérique du Nord, où elle disputerait deux matches amicaux soit contre le Real Madrid ou Benfica. La première rencontre pourrait avoir lieu le 8 mai à New York et la seconde le 10 mai à Toronto, au Canada.

● Hertha Berlin s'est qualifié pour les quarts de finale de la coupe des villes de foire en battant Vitoria Setubal par 1 à 0, à Berlin. Le match aller, au Portugal, s'était terminé sur le score de 1-1.



PROGRAMMES

RADIO

Jeudi 8 janvier 1970

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Pour vous les enfants. 18.15 Tous les jeunes! 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.45 Sports. 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Le défi. 20.00 Magazine 1970. 20.30 Micro sur scène. 21.30 «Le Capitaine de la «Polestar», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Médecine et santé. 23.00 Ouvert la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Tous les jeunes. 18.45 Rendez-vous à Newport. 19.00 Per i lavoratori italiani. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Inf. 20.10 Légèrement votre. 20.30 L'homme moderne et le sens de la vie. 21.10 Profils perdus. 22.00 Démon et merveilles. 22.30 Europe jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25. 16.05 Lecture. 16.40 Thé-concert. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Compositeurs américains. 20.30 Revues musicales. 21.10 Ballet. 21.30 Les jeunes entre eux. 22.15 Inf. 22.25 Jazz. 23.30 Divertissement musical.

Vendredi 9 janvier 1970

SOTTENS. — 6.00 Bonjour à tous! - Inf. 6.30. De villes en villages. 7.00 Miroir-première. 8.00 Inf. - Revue de presse. 9.00 Inf. 9.05 Eve d'aujourd'hui. 10.00 et 11.00 Inf. 11.05 Spécial-neige. 12.00 Inf. 12.05 Aujourd'hui. 12.25 Si vous étiez... 12.30 Miroir-midi. 12.45 Cause commune. 13.00 Musicolor - Ski à Grindelwald. 14.00 Inf. 14.05 Ski à Grindelwald. 14.10 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 10.00 Disques. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Disques. 11.00 Université internationale. 11.30 Initiation musicale. 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00. 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10

Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Orch. philharmonique. 10.20 Radioscolaire. 10.50 Piano. 11.05 Memento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Mosaïque musicale. 15.05 Conseils du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

TV ROMANDE

Jeudi 8 janvier 1970

16.45 Jardin de romarin. 17.05 Fifi unserer jungen Zuschauer. 18.00 Bulletin. 18.05 Aventures de Saturnin. 18.20 Vie et métier. 18.55 Les Poucets. 19.00 «La Princesse du Rail», feuilleton. 19.35 Bonsoir. 20.00 Téléjournal. 20.25 Carrefour. 20.40 Les règles du jeu. 21.55 Jazz à Montreux 1969. 22.45 Téléjournal - Tableau du jour.

Vendredi 9 janvier 1970
12.55 Ski: descente dames.

TV FRANÇAISE

Jeudi 8 janvier 1970

1^{re} chaîne. — 18.15 Dernière heure. 18.20 Schmilblic. 18.35 Magazine féminin. 18.55 Aglaé et Sidonie. 19.00 Actualités régionales. 19.25 «Le Petit Monde de Marie-Païssance», feuilleton. 19.45 Inf. première. 20.20 Des agents très spéciaux. 21.10 Panorama. 22.10 Nouveaux talents. 22.40 Télé nuit.

2^e chaîne. — 17.30 Institut pédagogique. 18.00 Conservatoire des arts et métiers. 19.00 Actualités régionales. 19.20 Coloris. 19.40 «Ma Sorcière bien-aimée», feuilleton. 20.10 Le mot le plus long. 20.30 24 heures sur la II. 21.05 Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau. 22.00 L'œil en fête.

Vendredi 9 janvier 1970

1^{re} chaîne. — 10.12 TV scolaire. 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télé midi. 13.15 Midi-magazine. 13.35 Ski. 14.03 et 15.05 TV scolaire. 2^e chaîne. — 13.30 Conservatoire des arts et métiers.

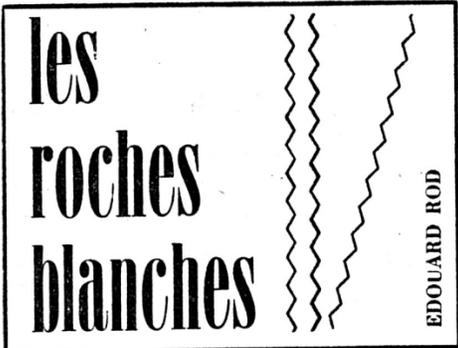
Réactions tchécoslovaques

«Le Canada lui-même souffrira de sa décision de Genève», écrit le «Rude Pravo», organe du P.C. Tchécoslovaque, à propos du refus canadien d'organiser le championnat du monde au Canada, ou même d'y prendre part.

«Les représentants du hockey sur glace canadien ont oublié que les controverses ne peuvent pas se régler par une décision unilatérale visant à soumettre le hockey amateur du monde entier aux intérêts commerciaux du Canada.»

«L'attitude de Mc-Leod, le célèbre entraîneur canadien, disant que le Canada se suffisait à lui-même autrefois sans les Européens, a plongé le hockey amateur canadien dans l'isolement puisqu'il dépendra maintenant encore plus qu'avant des professionnels uniquement et la question se pose naturellement de savoir si ce n'est pas dans le professionnalisme que se trouve tout le mal», conclut «Rude Pravo».

Le D' Zdenek Andrst, président de la Ligue tchécoslovaque de hockey, a déclaré de son côté que le hockey en général, et les championnats du monde en particulier, subiront les conséquences de l'absence du Canada, mais qu'il préférerait espérer que la raison prendra le dessus.



53

Et lui :
— J'ai voulu sortir un moment, ce soir... Je suis venu au hasard, jusqu'ici...

Elle reprit :
— J'ai eu peur, en voyant quelqu'un là !... Ils restaient à trois pas l'un de l'autre, à écouter leur souffle, qui seul bruissait dans le silence.

Très doucement, Tremblon demanda :
— Vous n'avez plus peur, à présent ?
Elle se tenait à peine debout. Elle balbutia :
— Non... puisque c'est vous... Mais, c'est égal... je... je ne reviendrai plus !...

Comme si une force intérieure faisait jaillir ses paroles malgré lui, il prononça, d'une voix sourde d'halluciné :

— Je savais... que vous viendriez ici... J'étais sûr...

Elle cacha sa figure dans ses mains :
— Taisez-vous !...
Il fit un pas vers elle :
— Oui, je savais... Mon Dieu ! je ne voulais pas venir... Mais je suis seul... Personne ne m'aime... Le monde m'entoure comme un désert... Et voilà que je vous aime !...

Elle répéta d'une voix plus sourde :
— Taisez-vous !...
Il continua :
— Oui, oui... Je me tairai... A quoi bon, maintenant !... Vous savez... Vous savez...

Elle se détourna. Il tendit les mains vers elle, sans approcher davantage :

— Ne me fuyez pas !... Pardonnez-moi ! Oh ! je vous en prie, ne soyez pas fâchée !... Qu'avez-vous à craindre ?... Je ne vous demande rien de mal... Jamais, jamais je ne vous demanderai rien... Laissez-moi seulement penser à vous... Tenez ! je ne reviendrai plus aux « Tilleuls », si vous voulez !... Je ne vous verrai qu'avec les autres, quelquefois...

Elle l'interrompit :
— Ne me dites plus rien... Je vous en prie !... Nous ne nous verrons plus... Jamais !... Adieu !...

Elle s'éloigna. Il regarda sa forme noire disparaître derrière les arbres. Un instant encore, il entendit le bruit léger de ses pas qui fuyaient sur le sentier. Et il s'abattit, en étouffant le cri de désespoir qui lui gonflait la poitrine, au pied des Roches, muettes et froides, quel que fût leur secret.

X

Dans les grandes crises morales, quelle qu'en soit la violence, on a des heures d'énergie lucide

où s'accordent la conscience et la volonté. Ce fut ainsi qu'après une nuit douloureuse remplie de visions de fièvre, M^{me} Massod de Bussens retrouva pour un moment son équilibre habituel, vit clair en elle-même, et prit une série de résolutions. Avant tout, il fallait renvoyer Rose, puisqu'elle avait un asile, sans tarder davantage : car la présence chez elle de cette enfant faible et coupable entretenait le trouble qu'elle voulait vaincre. Puis, pour chasser les dangereuses rêveries, pour résister aux suggestions que l'oisiveté fait jaillir du cœur en peine, il fallait élargir la part de l'activité, n'importe comment : une maîtresse de maison peut toujours trouver autour d'elle de quoi occuper son esprit, de quoi remplir ses journées. De quelque temps, elle n'irait pas en ville, renonçant aux visites, aux commissions, aux sermons du dimanche. Rien de plus facile, si l'on remarquait sa disparition — et l'on ne manquerait pas de s'en apercevoir — que de prétexter quelque malaise de santé. D'ailleurs, cela ne durerait pas toujours ; Antoinette se savait forte : cherchant la cause de sa défaillance momentanée, elle se dit qu'elle ne s'était point assez surveillée ; sa conscience avertie, elle ne risquait plus rien : son cœur se calmerait bientôt dans la paix des habitudes ; un régime salutaire lui rendrait la pleine possession d'elle-même : une fois reconquise, elle reprendrait le courant de sa vie, et, dégagée de toute pensée romanesque, elle pourrait de nouveau « le voir », l'écouter, l'inviter à sa table. Il deviendrait un ami très cher, dont on ne redoute rien. Pourquoi non ? Il était plus jeune qu'elle : pour lui, elle serait une sœur aînée, aux tendresses de mère. Qui l'empêcherait, plus tard, de s'occuper de son avenir ?

pourquoi ne lui chercherait-elle pas une femme, qui lui donnerait tout le bonheur qu'il méritait, une femme dont elle serait la grande amie, celle qu'on consulte, celle qu'on écoute ?...

Levée tôt, malgré sa fatigue, le visage tranquille, qui réprimait, plus encore qu'il ne le cachait, le trouble de son âme, Antoinette déjeuna avec son mari. Elle le supporta mieux que la veille. Comme Maurice ne descendait pas, elle s'inquiéta :

— Bah ! dit M. Massod de Bussens, il fait le paresseux.

Mais une bonne vint annoncer que l'enfant avait la fièvre et toussait. Aussitôt elle se leva de table, et ne put s'empêcher de jeter au père un regard de reproche :

— Tu vois ! dit-elle. Maurice est très sensible. Il faudrait le ménager un peu.

— Je le gronde quand il le mérite, répondit M. Massod de Bussens : ce n'est pas cela qui peut l'enrhumer.

Elle passa une partie de la matinée à soigner son fils, et, vers dix heures, se décida à faire appeler le D^r Mathorel. En attendant, elle eut avec Rose la conversation qu'elle avait cru préparer la veille. Ce fut une source d'émotions nouvelles. La pauvre fille s'était prise pour sa protectrice d'une espèce d'adoration ardente et aveugle : elle fut atterrée ; elle éclata en larmes, embrassa les genoux d'Antoinette, se roula à ses pieds, avec une passion dont son petit être enfantin eût semblé incapable. Elle répétait :

— Oh ! gardez-moi ! gardez-moi !...

(A suivre.)

La Chaux-de-Fonds

A propos d'une commission du Conseil général

Un bon Chaux-de-Fonnier peut et doit être optimiste face aux nombreux problèmes que posent l'avenir et le développement de notre cité. Le dernier budget communal, qui couvre l'année 1970, montre qu'une telle attitude se base sur des données valables et non seulement sur une sentimentalité qu'on pourrait trouver excessive à l'égard d'une ville qui nous est particulièrement chère. Ceci ne veut pas dire que nous devons nous laisser aller à nous bercer d'illusions et à perdre le sens de la mesure.

Notre opinion s'est renforcée en relisant le rapport de la commission du Conseil général dite des grands tra-

vaux, qui s'était efforcée de dresser un inventaire des travaux extraordinaires qui devraient être entrepris entre 1967 et 1973, et d'en estimer les dépenses prévisibles. Cette confrontation entre les données dudit rapport et les faits prouve qu'il a été largement tenu compte de ses directives dans l'ordre d'urgence des réalisations à entreprendre. Celles dont l'exécution n'a pas encore été entreprise sont davantage victimes d'impondérables — ou d'un désir d'en compléter l'étude technique — que d'une volonté manifestée par les autorités d'en retarder l'exécution. Par contre, on constate également combien il est difficile de faire des prévisions à long terme dans ce domaine. La construction de nouveaux immeubles impose des travaux routiers et de canalisation. L'évolution rapide de certaines sciences, médicales en particulier, se traduit par des dépenses imprévisibles. L'esprit inventif et d'initiative de nos concitoyennes et concitoyens ne chôme pas. On doit dans toute la mesure du possible en tenir compte et, lorsqu'il se traduit par des propositions valables, les incorporer à l'inventaire primitivement adopté. Cela nous amène à penser qu'il serait utile de faire ré-examiner ledit inventaire par une commission du Conseil général tous les deux ou trois ans, car l'expérience a démontré l'utilité d'une pareille pratique. Elle mérite d'être continuée.

Eugène MALÉUS

Etrennes pour M. von Moos

Evitant aux employés des PTT ou des CFF un colis supplémentaire pendant la période surchargée de la fin de l'année, le Parti socialiste chaux-de-fonnier n'a envoyé qu'hier 7 janvier les « etrennes » qu'il destinait à M. von Moos: un gros paquet contenant les 264 petits livres rouges récoltés en quelques heures, avenue Léopold-Robert, au cours d'une petite manifestation qu'il avait organisée en novembre dernier, en signe de protestation contre cet opusculé. Par le même courrier, les listes de protestation signées par plus de 400 citoyens au cours de cette manifestation ont été adressées au chef du Département fédéral de justice et police. Ce double envoi, à pareille date, marque aussi la volonté de ne pas laisser la fin de l'année 1969 coïncider avec la fin de l'affaire du petit livre rouge. Passé la première explosion d'indignation légitime qu'ils ont suscitée, cet ouvrage et surtout ses multiples implications restent au nombre des préoccupations de tous les démocrates en 1970; tant il est vrai que l'état d'esprit, les conceptions qui ont présidé à sa publication subsistent et cherchent même à se propager...

M.-H. K.

ANNIVERSAIRE

En décembre, au Café de la Place, l'entreprise Giovannoni de notre ville fête son quarante-cinquième anniversaire. A cette occasion, il fut remis un superbe cadeau à dix employés ayant vingt, vingt-cinq, trente, trente-cinq, quarante et quarante-cinq ans de fidèle collaboration dans l'entreprise: Maurice Villard, Christian Moser, Marcel Tamburini, Eugène Kohler, Roger Castellani, Riccardo Mantegani, Carlo Stocco, Arigo Artémio, Henri Castellani et Angelo Baserga. A cette fête était associé M. Castellani père, le collaborateur de la première heure. A la table de la direction se trouvaient MM. Giovannoni père et fils. M^{lle} Giovannoni, souffrante, manquait à l'appel; son inlassable dévouement fut souligné. Cette soirée s'est passée dans une ambiance toute familiale, qui a montré une fois de plus le bel esprit qui anime patrons et ouvriers.

Les habitants de La Chaux-de-Fonds peuvent constater la qualité du travail accompli durant ces quarante-cinq années: du Musée des beaux-arts aux arcades de l'Impartial, de la Banque Cantonale aux Grands Moulins, du Technicum aux cités Univero, de l'Hôtel Moreau à Musica, de l'Uniprix à l'Hôpital. La liste serait longue s'il fallait tout citer.

Nous formons ici le vœu qu'au-delà des quarante-cinq ans le travail se poursuive dans le même esprit de compréhension entre patrons et collaborateurs. Nous remercions de tout cœur la direction de l'entreprise pour cette agréable soirée.

Un des dix bénéficiaires.

CARNET DU JOUR

Cinéma

RITZ: 20.30, «Porgy and Bess».
EDEN: 20.30, «La Bataille d'Angleterre».
CORSO: 20.30, «Le Corvéau».
PLAZA: 20.30, «Cent Dollars pour un Shérif».
SCALA: 20.30, «Le Retour de Frankenstein».

Divers

MUSEE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00 et 14.00 à 17.00.
MUSEE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.

Pharmacie d'office

Pharmacie Nussbaumer, av. L.-Robert 57 (Dès 27 h. appeler le No 11.)

MÉMENTO LOCLIS

CINEMA LUX: 20.00, «Autant en emporte le Vent».
CINEMA CASINO: 20.30, «Z - Il est vivant».
PHARMACIE D'OFFICE: Pharmacie Coopérative (dès 21 h., le No 17 renseigne).

Un (petit) centre de culture: l'ABC

Depuis deux ans, date de sa création par un groupe d'amateurs éclairés de théâtre sous la direction d'un «mordu», Jean Huguenin, le Théâtre puis Cinéma-Théâtre ABC accomplit un excellent travail de défrichage sur le plan du théâtre et du cinéma d'essai, d'avant-garde, de défense des œuvres romandes en ce domaine. Troupes d'amateurs suisses, acteurs français, chansonniers, diseurs, alternent avec de passionnants débats, des films nouveaux ou d'anthologie, mais tous de qualité. Aujourd'hui, on y ajoute une salle de lecture et de rencontre particulièrement bienvenue, un bistrot sympathique qui permettra en permanence la réunion ou le colloque, l'information sur les sujets les plus divers, les discussions d'avant et d'après spectacle. Avec les artistes désireux de rencontrer le public et un public heureux de discuter avec eux. Bref, désormais l'ABC a tout en main pour être le centre culturel libre et accueillant qui nous manquait encore. Ouverture vendredi 9 janvier, à 16 h.

CHARGÉ DE COURS A L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE. — Le Conseil d'Etat du canton de Genève a nommé M. Paul-André Nussbaumer, docteur en pharmacie et privat-docent, en qualité de chargé de cours à la Faculté des sciences de l'Université de Genève. M. P.-A. Nussbaumer, après s'être consacré à la recherche pure comme chef d'un laboratoire universitaire, a installé une pharmacie en notre ville. Il continuera à exploiter son officine et à habiter en notre ville, tout en faisant profiter de son expérience les étudiants de l'Université de Genève.

NOUVEAU SECRÉTAIRE COMMUNAL. — M. Roger Nussbaum ayant pris ses nouvelles fonctions de préposé à l'Office des poursuites du district de Courtelary, c'est M. Jean-François Golay, de Renan, qui a été nommé pour le remplacer au poste de secrétaire comptable de cette commune.

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Le tribunal de police a prononcé les condamnations suivantes:

G. B. à 80 fr. d'amende et 50 fr. de frais, pour lésions corporelles simples et ivresse publique.

M. M. à 45 jours d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans et 30 fr. de frais, pour lésions corporelles simples et ivresse publique.

M. G. à 30 fr. d'amende et 5 fr. de frais pour ivresse publique.

X. S. à 50 fr. d'amende par défaut et 10 fr. de frais, pour ivresse publique.

D. Z. à 15 jours d'emprisonnement moins 2 jours de préventive, sans sursis, pour vol.

COMMUNIQUE

Cinéma-Théâtre ABC. — En première vision, de vendredi à dimanche, le dernier chef-d'œuvre du cinéma tchèque: «Au Feu... les Pompiers», de Milos Forman. Ce film en couleurs du réalisateur des «Amours d'une Blonde», d'une drôlerie mordante et irrésistible, est un authentique chef-d'œuvre d'humour corrosif. Sélectionné pour le Festival de Cannes, il a triomphé à New York, à Londres, à Paris, à Stockholm... Venez rire et oublier vos soucis au bal des pompiers. (16 ans.)

101 scrutins en dix ans

Lorsqu'ils se seront rendus aux urnes les 31 janvier et 1^{er} février prochains, pour se prononcer sur l'arrêté fédéral sur l'économie sucrière et sur l'initiative pour l'augmentation des allocations familiales, les électeurs neuchâtelois auront pris part à 101 scrutins depuis dix ans répartis sur 48 week-ends.

Quant aux électrices, elles auront pu se manifester à 82 occasions en 36 dimanches.

Les 99 scrutins ayant eu lieu depuis le 14 février 1960 jusqu'au 7 décembre 1969 se répartissent ainsi:

Sur le plan fédéral: 2 élections au Conseil national, 26 votations, soit: 11 révisions constitutionnelles, 8 lois sur lesquelles le référendum a été demandé et 5 initiatives.

Sur le plan cantonal: 3 élections au Grand Conseil, 4 élections au Conseil d'Etat (dont le deuxième tour en 1965), 61 votations, soit 4 révisions constitutionnelles, 4 initiatives ou contreprojets, la loi sur les bourses contre laquelle un référendum avait été lancé, enfin 52 votations étaient rendues nécessaires par l'absurde référendum financier obligatoire.

Sur le plan communal: 3 élections au Conseil général plus divers scrutins purement communaux dont il est fait abstraction ici.

LA PARTICIPATION ÉLECTORALE

Pour les affaires fédérales: elle s'établit en moyenne à 35,3%. Les votations sur l'imposition du tabac et sur la loi sur la formation professionnelle ont été les mieux fréquentées (63,8% et 59,9%) mais uniquement parce qu'elles coïncidaient avec l'élection des autorités communales en 1968 et en 1964. 50% a été dépassé à deux autres reprises: en 1961, transports par conduites et taxes sur les carburants (54,8%), en 1962, initiative anti-atomique N° 1 (55,7%). Les votations sur le statut de l'horlogerie, l'initiative anti-atomique de notre parti, les arrêtés anti-surchauffe, la lutte contre l'alcoolisme et l'article sur les Suisses de l'étranger ont réuni entre 40 et 50% de l'électorat masculin.

La plus faible participation (13,3%) a été notée en 1962 lorsque le nombre fixe de 200 conseillers nationaux a été retenu. Nos deux initiatives, celle demandant l'introduction de

CORNAUX: Vers une votation communale. — Un référendum, lancé contre un crédit de 800 000 fr. pour la construction d'un bâtiment administratif, ayant recueilli 145 signatures, le dit crédit sera soumis au vote les 31 janvier et 1^{er} février.

COUVET: Fillette blessée. — Liliane Vighiotta, 6 ans, s'est élançée brusquement sur la chaussée et a été renversée par un camion. La fillette souffre de douleurs dans le dos.

LA SAGNE: Nouveau conseiller général. — A la suite du décès de R. Lardon, Roger Probst (soc.) a été élu conseiller général.

LES HAUTS-GENEVEYS: Au législatif communal. — Le conseiller général M. von Gunten ayant démissionné, Roger Sala (soc.) a été élu conseiller général.

ANNUAIRE OFFICIEL

L'annuaire officiel 1970 de la République et Canton de Neuchâtel vient de sortir de presse. Comme les années précédentes, il contient la liste de toutes les autorités cantonales et communales, de tous les magistrats et fonctionnaires de l'administration cantonale, de toutes les commissions cantonales, des personnes pratiquant des professions avec l'autorisation de l'Etat, etc. Il est complété par la liste et les adresses des ambassades, légations et consulats étrangers intéressés notre canton et par la liste et les adresses de tous les services de représentation des intérêts suisses à l'étranger. Cet annuaire sera certainement apprécié par tous nos industriels et commerçants ainsi que par tous ceux qui ont à traiter avec nos autorités ou leurs représentants.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Les caissiers des sections neuchâteloises sont priés de retourner les timbres non vendus et les cotisations au caissier cantonal Pierre Frey, Rossiers 7, La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 10 janvier 1970.

L'INDICE DES PRIX. — L'indice suisse des prix à la consommation établi par l'OFIAMT s'est inscrit à 110,3 points à fin décembre 1969 (septembre 1966 = 100). Il a ainsi progressé de 0,4% depuis le mois précédent (109,9) et de 2,3% depuis décembre 1968 (107,8).

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

l'initiative législative en matière fédérale et celle contre la spéculation foncière n'ont intéressé hélas qu'un électeur sur cinq.

Fait réjouissant, les élections fédérales de 1967 ont connu une meilleure participation (56,5%) que celles de 1963 (45,4%).

Pour les affaires cantonales: la moyenne globale s'établit à 26,2% en tenant compte également des élections communales. Cette moyenne se décompose ainsi: élections communales: 55%, élections cantonales: 49,6%, votations constitutionnelles: 33,3%, votations dues à des initiatives, contreprojets et référendum: 32,8%, votations provoquées par le référendum financier obligatoire: 16,4%.

Les premières votations auxquelles les femmes purent prendre part en 1960 furent encourageantes avec des taux de 56% pour les vacances payées et de 57,6% pour l'impôt ecclésiastique, le meilleur taux suivant est atteint en 1966 avec 28,4%. Il s'agissait des traitements de la fonction publique mais ce scrutin coïncidait avec deux votations fédérales.

A cinq reprises, la participation est tombée à moins de 10%. En 1962, 8% pour une subvention aux chemins de fer RVT et BN, 9,8% pour l'Ecole d'agriculture de Cernier en 1963, 6,6% pour la Maison des jeunes filles de La Chaux-de-Fonds et l'Institut de chimie en 1966. Les «oui» pour la Maison des jeunes filles représentaient 4,9% des inscrits! 6,8% pour le Centre psycho-social et pour le Centre d'entretien des travaux publics de Couvet en 1968, enfin 7,7% pour la halle d'expertise des automobiles de La Chaux-de-Fonds, l'Institut de microbiologie et l'Hôpital de Perreux en 1969. Si le référendum n'existait pas, la moyenne globale serait de 42,4% et non de 26,2%.

LE RÉFÉRENDUM FINANCIER OBLIGATOIRE

Cette institution d'origine libérale, acceptée le 11 septembre 1949 par 6475 oui contre 4164 non fut constamment combattue par notre parti. Le 18 novembre 1953, notre camarade Henri Jaquet déposait, une motion tendant au retour du référendum facultatif appuyée par 74 députés. Bien que le Conseil d'Etat restât opposé au référendum obligatoire, il ne proposa au cours des années que des projets élevant les plafonds afin de respecter la volonté populaire. En 1956: un million (au lieu de 200 000 fr.) pour les dépenses uniques, 100 000 fr. (au lieu de 30 000 fr.) pour les dépenses renouvelables. Un amendement supprimant le référendum financier fut repoussé par 44 voix contre 43 puis adopté en deuxième lecture par 47 voix contre 46. Cependant l'ensem-

ble du projet fut rejeté en votation finale devant le Grand Conseil, ce qui signifiait le maintien du statu quo.

Notre camarade A. Sandoz revenait à la charge par motion le 26 juin 1961. Sans attendre sa mise en délibération, le Conseil d'Etat proposait en 1964 des plafonds de 2 millions et 200 000 fr. Des amendements libéraux: 1 million et 150 000 fr. furent repoussés et le projet gouvernemental fut soumis au peuple le 28 février 1965. Malheureusement, il fut repoussé par 11 804 voix (51,4%) contre 11 170 avec 1255 bulletins blancs et nuls. La motion Sandoz fut examinée le 12 décembre 1967 et repoussée.

Ainsi, au moment où le Conseil exécutif du canton de Berne propose l'introduction du référendum facultatif en matière financière pour tous les objets de moins de 10 millions de francs (FAN, 24 octobre 1969), et où le Conseil d'Etat fribourgeois combat l'initiative radicale demandant le référendum obligatoire en relevant que 6000 citoyens, ou 33 députés, peuvent demander une votation populaire pour toute dépense de plus de 500 000 fr. (TLM, 2 novembre 1969), notre canton persiste dans l'erreur parce qu'une petite majorité de 634 électeurs s'est dégaie un dimanche où l'on votait sur six objets et deux mois avant les élections cantonales, soit à une époque où les partis réservaient leurs moyens financiers pour cette consultation et n'étaient pas en mesure de défendre par tracts leur projet.

Notons que, sur les 52 scrutins dus au référendum financier obligatoire, il y eut un seul vote négatif (première réforme scolaire) et que les prétendus «budgétivores» triomphèrent 51 fois avec un minimum de oui de 61,3% en 1966 pour le traitement des fonctionnaires et un maximum de 98,4% en 1965 (aide complémentaire AVS-AI), la moyenne des oui ayant été de 85,3%. Un pourcentage de plébiscite!

Notons que l'opposition à la première réforme scolaire n'était pas dictée par des raisons financières, mais par des considérations pédagogiques. Si le référendum financier obligatoire n'existait pas, le référendum facultatif aurait pu être demandé contre la première réforme scolaire et 51 scrutins auraient pu être supprimés sans dommage pour la démocratie et les finances publiques. Il n'aurait pas été nécessaire de convoquer chaque fois près de mille citoyens pour fonctionner dans les bureaux électoraux et de dépouillement et les 47 autres scrutins auraient été mieux fréquentés parce que mis en évidence par leur rareté au lieu d'être noyés dans cette masse de consultations populaires.

JOHN CLERC.

CHRONIQUE JURASSIENNE

BONFOL: Concession abrogée. — L'exploitation de la ligne ayant cessé, le Conseil fédéral a abrogé, à dater du 4 janvier, la concession de chemin de fer pour le tronçon de Bonfol à la frontière française, près de Pfetterhouse.

BIENNE: Piéton renversé. — Mercredi matin, M. Roger Chuard, 33 ans, a été renversé par une voiture à la route de Boujean, à l'intersection avec le chemin Vert. Le piéton a été blessé à la tête et à un genou.

BIENNE: Nomination. — M. R. Kohler, conseiller municipal, a été nommé membre de la Commission nationale permanente pour les questions du trafic routier.

CHRONIQUE DE SAINT-IMIER

A L'AVIVO. — A la fin de décembre, le comité de cette institution a tenu séance sous la présidence du pasteur Dolder; il a notamment nommé son comité de façon définitive. Voici sa composition: président d'honneur: M. G. Tschumi; président en charge: le pasteur Dolder; premier vice-président: le curé Froidevaux; deuxième vice-président: M. Ed. Nifeler; secrétaire: M. J. Defrancesco; caissière: M^{me} M. Boillat-Broquet; adjointes: M^{me} D. Geiser-Stressler, M^{me} Y. Calame et A. Nicolet. Deux personnes ayant les compétences voulues ont été sollicitées en qualité de vérificateurs des comptes. Il a été également discuté du programme pour 1970; certaines démarches seront entreprises dont les membres — dont le nombre augmente de façon réjouissante — seront mantis.

RENAN: †Marius Crevoisier

A la suite d'une longue et cruelle maladie, Marius Crevoisier s'est éteint, mardi, à l'Hôpital de Saint-Imier.

Agé de 82 ans, il avait été une figure connue du mouvement ouvrier dans le Haut-Vallon. Socialiste de toujours, il fut de très longues années membre du comité de la section de Renan. C'est d'ailleurs autant à sa commune qu'à son idéal qu'il avait consacré ses forces et son dévouement: il fut en effet conseiller communal, vice-maire, membre de nombreuses commissions. Ces fonctions, il les remplit avec conscience durant plusieurs législatures successives, et notamment pendant les dures années de crise, puis de guerre, au cours desquelles il eut l'occasion de faire œuvre très utile pour ses concitoyens éprouvés par ces sombres périodes.

Marius Crevoisier fut aussi un militant exemplaire de la FOMH; le syndicat étant l'autre terrain sur lequel il mit toujours en pratique ses convictions socialistes. Privé d'activité en raison de sa santé durement atteinte, il était néanmoins resté en contact avec la politique en demeurant fidèle lecteur de notre journal dont il figurait parmi les abonnés vétérans puisqu'il en avait fait «son» journal en 1916. Sa retraite, pourtant, avait quelque peu fait oublier de ses concitoyens ce vieux serviteur de la collectivité, et il était juste que nous rappelions ici modestement son souvenir en présentant à sa famille et à ses proches nos condoléances.

M.-H. K.

GENÈVE

Après l'élection tacite de M. Picot

Le Conseil d'Etat a-t-il été restrictif?

M. Pittard (rad.), premier vice-président du Grand Conseil, a posé au Conseil d'Etat la question écrite ci-après concernant le second tour de scrutin.

« Par arrêté du 17 novembre, publié dans la « Feuille d'Avis Officielle » du 19 novembre, le Conseil d'Etat, se référant à sa décision du 11 novembre 1969, a pris un arrêté relatif au second tour de scrutin pour l'élection du Conseil d'Etat.

« La procédure adoptée est singulièrement restrictive puisqu'elle n'autorise à y prendre part que les seuls candidats ayant participé au premier tour de scrutin et les seuls partis les ayant portés.

« Autrement dit, le Conseil d'Etat a volontairement exclu d'une participation active à ce second tour de scrutin les partis et les groupements qui auraient désiré soit soutenir un candidat qu'ils n'avaient pas porté au premier tour, soit vouloir présenter une personnalité nouvelle.

« On peut s'en étonner quand on sait que pour le second tour de scrutin des élections des maires, adjoints et conseillers administratifs, de nouvelles candidatures, sans restriction de partis, ont toujours pu être soumises aux électeurs communaux.

« On doit se demander au surplus si les restrictions voulues par le Conseil d'Etat sont compatibles avec le système électoral en vigueur et le respect des droits démocratiques des électeurs.

« Pourquoi donc instituer une inégalité de traitements entre la situation sur le plan cantonal et le plan communal ?

« En conséquence, le soussigné désire savoir si le Conseil d'Etat n'estime pas nécessaire de présenter un projet de loi sauvegardant le libre exercice des droits populaires. »

LA RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

« L'article 50 de la Constitution est le seul texte faisant mention d'un second tour de scrutin.

« Dans toutes les élections à système majoritaire, sont élus les candidats qui ont obtenu la majorité relative des suffrages, pourvu que cette majorité ne soit pas inférieure au tiers des bulletins valables.

« Si un second tour de scrutin est nécessaire pour compléter l'élection, il a lieu à la majorité relative.

« En revanche, la loi sur les votations et les élections, du 23 juin 1961, ne contient aucune disposition fixant les modalités de ce second tour. Il incombe donc au Conseil d'Etat de combler cette lacune de la loi et de prévoir d'avance les dispositions à prendre au cas où un second tour de

scrutin se révélerait nécessaire. Il est à noter que cette éventualité ne semble s'être jamais produite sur le plan cantonal. S'il est vrai que lors de l'élection du Conseil administratif de la ville de Genève en 1967, on avait admis le dépôt de nouvelles listes pour le second tour de scrutin, il est apparu au Conseil d'Etat que cette solution n'était pas concluante et que le problème méritait un nouvel examen.

« A cet effet, il a étudié les dispositions contenues dans les lois électorales des autres cantons romands et des principaux cantons suisses, et a constaté que ces dispositions varient d'un canton à l'autre. Dans plusieurs d'entre eux, la possibilité de présenter de nouveaux candidats au second tour découle non pas du texte pas toujours très clair de la loi à ce sujet, mais plutôt de la tradition.

« En revanche, le texte des lois bernoises, fribourgeoises et neuchâtelaises est parfaitement clair et prévoit expressément que seuls les candidats non élus au premier tour peuvent participer au second. Tout au plus dans le canton de Fribourg, le parti dont un candidat se désiste peut en proposer un autre en remplacement.

« Tout bien considéré, il est apparu au Conseil d'Etat que cette solution était préférable à celle consistant à permettre la présentation de nouveaux candidats, étant donné qu'il convient de faire la distinction entre un second tour de scrutin, qui est la suite directe du premier tour, et une élection complémentaire, telle qu'elle est prévue à l'article 109 de la Constitution. A l'appui de ce point de vue, on peut considérer qu'il ne serait pas équitable de permettre à de nouveaux candidats d'être élus directement à la majorité relative, alors que ceux qui se sont présentés au premier tour devaient recueillir au moins le tiers des voix. Il y aurait là une inégalité de traitement qui ne serait guère admissible.

« Quant au vote tacite, il semblait devoir aller de soi, pour le cas où, après désistement, le nombre de candidats restant en lice ne dépasserait pas celui des sièges à pourvoir et cela par analogie avec les dispositions prévues à l'article 109 de la Constitution précitée. Cette solution est adoptée par la plupart des lois cantonales consultées.

« Il va sans dire que cette regrettable lacune de la loi électorale genevoise devra être rapidement comblée et le Conseil d'Etat ne manquera pas de déposer à cet effet prochainement un projet de loi qui reprendra les dispositions de son arrêté du 17 novembre 1969.

« Les députés auront alors la possibilité de discuter ces propositions et d'adopter la solution qui leur paraîtra la plus propre à faciliter le déroulement normal d'une élection majoritaire. »

Il va sans dire que plus la loi sera claire et précise mieux cela vaudra. Il n'empêche qu'à côté de la question de principe posée par M. Pittard pointe un brin de regret d'avoir laissé M. Picot être élu sans coup férir alors qu'il eût été possible sans la décision du Conseil d'Etat de lui opposer un autre candidat dès l'instant où M. Vincent ne poursuivait pas le combat.

Enfin, il y a lieu de préciser que si un deuxième tour pour l'élection du Conseil d'Etat est un fait très rare, la raison en est bien simple, c'est qu'à Genève il suffit de réunir au premier tour le tiers des voix et non la majorité absolue, c'est-à-dire la moitié plus une voix. Or, si tel avait été le cas, aucun des candidats en présence lors de l'élection du 16 novembre n'aurait été élu au premier tour. En effet, il y a eu 80 000 votants en nombre rond et aucun candidat n'a réalisé 40 000 voix, chacun des élus se situant entre 35 500 et 30 000 voix, toujours en nombre rond.

L. P.

VILLE DE GENÈVE

Le prochain concert symphonique

C'est le vendredi 9 janvier 1970, à 20 h. 30 qu'aura lieu au Victoria-Hall le prochain concert symphonique hors abonnement organisé par la ville de Genève avec le concours de la Radio suisse romande.

A cette occasion, l'Orchestre de la Suisse romande sera placé sous la direction du chef d'orchestre Kurt Brass, que les mélomanes genevois ont déjà apprécié lors de précédentes saisons de concerts. Le soliste de cette soirée sera le pianiste argentin Bruno-Leonardo Gelber, qui interprétera l'un des grands concertos de Mozart: le « KV. 271 en mi-bémol majeur » pour piano et orchestre.

Le programme de ce concert classique s'ouvrira par un pièce du compositeur allemand contemporain, Wolfgang Fortner: « Impromptu pour orchestre », tandis que la seconde partie de cette soirée permettra d'entendre la célèbre « Symphonie N° 4 en rémineur », op. 120, de R. Schumann.

L'Etat veut emprunter 13 millions

Le Conseil d'Etat soumet aux députés un projet de loi en vue d'emprunter 13 millions de francs auprès du Fonds de compensation AVS, dont 10 millions consacrés à la conversion d'un précédent emprunt échu le 15 novembre 1969 et 3 millions à titre de nouveau prêt. A l'appui de ce projet, le Conseil d'Etat expose:

Ainsi que ce fut déjà le cas en 1968, le Conseil d'Etat n'a pas recouru en 1969 à l'emprunt public aux fins de ne pas charger le marché des capitaux. Il n'en demeure pas moins que le coût annuel des travaux d'utilité publique (part cantonale) ne peut être supporté par le seul autofinancement. En effet, pour 1970, sur les 125,1 millions de francs prévus pour leur exécution, seuls 87,8 millions de francs pourront être couverts par l'impôt, soit 70,2%.

Dès lors, l'emprunt que nous vous proposons nous dispense de rembourser la somme de 10 millions de francs tout en procurant à notre trésorerie un apport d'argent frais de 3 millions de francs. A cet égard, nous rappelons que l'Etat a remboursé cette

année l'emprunt public 4% 1957 de 20 millions de francs venu à échéance au mois d'octobre 1969. Il importe en conséquence que nous puissions disposer des disponibilités suffisantes pour faire face aux besoins consécutifs à la politique des grands travaux.

En ce qui concerne les modalités de cette opération, le Conseil d'Etat observe que le décalage entre l'échéance du 15 novembre 1969 (pour la reconversion de l'emprunt AVS 3% 1951) et la date de conclusion du nouvel emprunt de 13 millions de francs, soit le 15 janvier 1970, est dû à l'impossibilité pour le Fonds de compensation AVS de verser le montant de 3 millions de francs d'argent frais, valeur 15 novembre.

En conséquence et aux fins d'éviter de vous présenter deux projets de lois successifs, nous avons préféré jumeler les deux opérations.

Désirant par ailleurs poursuivre sa politique d'amortissement de la dette consolidée, le Conseil d'Etat est convenu d'un remboursement annuel de 2%, soit 260 000 francs.

Le Grand Conseil est convoqué

La première séance du Grand Conseil pour 1970, qui marque en même temps l'ouverture de la première session de l'année, aura lieu samedi matin.

L'ordre du jour prévoit, après quelques formalités administratives, l'assèmblement de trois nouveaux juges suppléants élus à la fin de l'année dernière, soit dans l'ordre, MM. Ed. Barde, juge suppléant à la Cour de justice, Ch. Schleer, juge-avocat suppléant à la Chambre d'accusation et au Tribunal de police, et Jos. Starobinski, juge suppléant au Tribunal de première instance et de police.

Après les annonces (éventuelles) de projets de loi, de motion, de résolutions, d'interpellations et de questions écrites, les députés procéderont au renouvellement de commissions extra-parlementaires, il y en a 25 en tout, ce qui prendra une bonne partie de la matinée, même si l'élection de l'ensemble s'effectue sur le même bulletin de vote; il n'est pas exclu que pour certaines commissions un deuxième tour soit nécessaire, voire un troisième, le cas s'étant déjà produit.

Plusieurs commissions sont plus importantes que d'autres, telles celles chargées de l'administration des établissements hospitaliers dont l'Hôpital cantonal, il y a également les institutions d'assistance, la conférence de l'Instruction publique, la Commission de recours pour les allocations d'études, la Commission de l'office des allocations aux personnes âgées, la Commission de recours en matière d'impôts, etc.

Un seul projet de loi a été déposé en vue de cette séance, il s'agit d'autoriser le Conseil d'Etat à emprunter 13 millions au fonds de compensation AVS, au taux de 5 1/2%.

On parlera également d'un parking souterrain à Cornavin et de la construction du centre médical universitaire, projets pour lesquels des crédits sont demandés.

Enfin, une motion est annoncée en vue de la création d'une école d'aides familiales et la séance se terminera par les réponses du Conseil d'Etat à deux interpellations et le développement de trois nouvelles interpellations.

Recrutement 1970

Le Département militaire communal:

Le Département militaire invite tous les jeunes gens de nationalité suisse qui ont atteint ou atteindront l'âge de 19 ans dans le courant de 1970 à venir s'inscrire sur les rôles du recrutement, entre le lundi 5 janvier et le mardi 3 février 1970, conformément aux indications et à l'horaire figurant sur l'affiche officielle. Il rappelle que cette affiche tient lieu de convocation et qu'il ne sera pas envoyé d'ordres de marche individuels.

Ceux qui, bien que dûment informés et avertis, négligeront de satisfaire à cette obligation et devront être recherchés s'exposent à des sanctions administratives.

VAUD

Inscriptions à l'école primaire de Lausanne

des enfants nés en 1963

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire (rentrée le lundi 13 avril 1970, à 14 h.) sont prises à la Direction des écoles, service primaire, promenade de Montbenon N° 6, rez-de-chaussée à droite,

du 12 janvier au 13 février 1970.

Présenter le livret de famille (ou l'extrait d'acte de naissance) et les certificats de vaccinations (variole et diphtérie), le livret d'assuré de la caisse de maladie si l'enfant est assuré.

Les enfants qui suivent actuellement une école infantine officielle et ceux qui entreront au mois d'avril dans une école privée sont dispensés de l'inscription.

Les enfants instruits à domicile seront annoncés au bureau précité. Il en est de même de ceux que leur état de santé empêche de suivre l'école. Dans ce cas, le dépôt d'un certificat médical est obligatoire.

DIRECTION DES ÉCOLES DE LAUSANNE

Inscriptions aux écoles enfantines de Lausanne

Les inscriptions pour la prochaine année scolaire (rentrée le lundi 13 avril 1970, à 14 h.) auront lieu tous les jours, sauf le samedi, de 8 à 11 h. et de 14 à 17 h., du 12 janvier au 13 février, à la Direction des écoles, promenade de Montbenon N° 6, rez-de-chaussée, rotonde, bureau N° 12. La présence des enfants n'est pas requise pour la formalité d'inscription.

Peuvent être inscrits: les enfants nés en 1964 ou en 1965.

Pièces à fournir:

1. Livret de famille ou acte de naissance.
2. Certificats de vaccinations (variole ou diphtérie).
3. Le livret d'assuré de la caisse de maladie si l'enfant est assuré.

L'article 22 de l'arrêté du 1^{er} septembre 1961 concernant l'hygiène dans les écoles publiques et privées a la teneur suivante: « Aucun enfant n'est admis dans les écoles publiques (cantonales, communales ou privées) s'il ne produit un certificat constatant qu'il a été vacciné contre la diphtérie. »

Nous prions instamment les parents de faire vacciner leur enfant contre la diphtérie avant de demander son inscription à l'école.

DIRECTION DES ÉCOLES DE LAUSANNE

OFFRES D'EMPLOI

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



DÉPARTEMENT MILITAIRE

Une inscription est ouverte en vue de l'engagement au service de l'arrondissement d'un

COMMIS

ON DEMANDE:

- personne de nationalité suisse;
- formation commerciale ou administrative;
- initiative et sens de l'organisation.

ON OFFRE:

- place stable avec possibilité de nomination comme fonctionnaire en cas de convenance;
- travail varié;
- semaine de cinq jours;
- traitement à convenir dans les limites de l'échelle des traitements de l'administration cantonale.

Les offres manuscrites, avec curriculum vitae, copies de certificats et photographie, doivent être adressées jusqu'au 25 janvier 1970 au commandant d'arrondissement, Département militaire, 1211 Genève 3.

Le conseiller d'Etat chef du Département militaire: André RUFFIEUX

Abonnez-vous à notre journal!

VAUD

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE POLITIQUE

COSSONAY
MIEUX QUE LE SERPENT DE MER

Si la commune n'a pas la chance d'abriter un serpent de mer, elle possède une attraction qui le vaut bien : son funiculaire ! Il a déjà fait couler tant de flots d'éloquence et d'encre que leur volume doit dépasser celui du bleu Léman ! Lors de la dernière séance du législatif, le prodigieux funiculaire est revenu sur le tapis — si on peut dire ! Un conseiller, chargé de rapporter sur le fameux objet, a notamment remarqué (« Journal du District de Cossonay ») :

« Le fonctionnement, par l'électronique, de notre funi automatisé est en soi une réalisation magnifique. Voir circuler les deux cabines sans la main de l'homme — qui n'est prévu que pour surveiller — est une chose étonnante pour plus d'un profane... »

Il est paradoxal de prétendre que cette qualité d'exactitude peut devenir un défaut, et pourtant cela paraît être le cas lorsque les usagers du funi, habitant le Pied du Jura, rentrant chez eux, manquent l'autobus par suite d'un retard du train et, par la suite, renoncent à passer par Cossonay, la correspondance train-funi-bus n'étant plus assurée.

Quant aux distributeurs de billets et échangeurs de monnaie, leur fonctionnement est souvent perturbé et l'usage des tourniquets, qui pour les jeunes est un jeu d'enfants, devient souvent un problème pour les personnes âgées non habituées. Mais il ne faut pas oublier que si l'automatisation en général apporte des avantages, qui ne sont parfois pas décelables par les usagers, elle demande de la part de ceux-ci de la bonne volonté

et un effort d'adaptation. »

Devant une telle situation, qui va pourtant s'améliorer, le législatif a décidé de surseoir à la décision d'aide complémentaire au funiculaire et les jetons de présence ont été abandonnés en faveur de... Terre des hommes !

Tant il est vrai qu'une terre des hommes vaut mieux qu'une terre dirigée par l'électronique !

YVERDON
RELATIVITÉ

Nous lisons dans « Informations yverdonnoises » :

« Les partis bourgeois, à l'époque de la majorité de gauche, où la dette communale n'était que d'une douzaine de millions (contre plus de 60 millions actuellement), agitaient au moindre prétexte le spectre de la mise sous tutelle de la commune. Loin de les suivre, les socialistes estiment cependant que la situation financière de la ville mérite attention. »

Si les partis bourgeois n'agissent plus le spectre de la mise sous tutelle maintenant qu'ils sont majoritaires, c'est certainement que, entre-temps, ils ont pris connaissance de la théorie de la relativité !

NYON
JUSTES REGRETS

Interrogé par le « Journal de Nyon » au sujet des récentes élections à l'exécutif communal et l'incidence de sa nouvelle composition sur la vie politique nyonnaise, Pierre Métral, le seul municipal socialiste, a déclaré :

« Je suis convaincu qu'une juste représentation proportionnelle selon les résultats obtenus aux élections de novembre aurait répondu aux vœux des électrices et des

électeurs nyonnais. Si les partis, qui se disent proportionnalistes, avaient mis en pratique ce principe, il eût été facile d'avoir un exécutif reflétant la volonté populaire. Le deuxième parti en importance de notre ville (le POP) s'est retiré dans l'opposition mais pourra-t-il faire une opposition constructive durant quatre ans ? En conclusion, je regrette que chaque parti ne puisse pas prendre sa juste part des responsabilités dans la conduite des affaires de notre cité. »

Voilà une position logique et claire. Les socialistes, en effet, ne sauraient, comme certains, être proportionnalistes quand cela leur profite et antiproportionnalistes quand ils en tirent avantage !

LAUSANNE
JAMAIS QU'UN MONDE D'ESCLAVES

« Fenêtre sur Cour », le bulletin officiel de l'Agepul, a prié ses lecteurs de méditer sur cette citation de Bronowski. Nous la soumettons à notre tour à votre réflexion :

« On voit dans les romans de M. G. Wells d'élégants ingénieurs qui dirigent avec une parfaite équité une société dont les membres n'ont plus rien à faire que d'être heureux : mais un monde d'ignorants mené par des spécialistes ne sera jamais qu'un monde d'esclaves. Laisser la science aux spécialistes, c'est trahir la démocratie et la réduire à ce qu'elle était lors du déclin d'Athènes quand une minorité de citoyens instruits (qu'il fallait payer pour obtenir le quorum) gouvernait 300 000 esclaves. Pour parer à ce désordre, il faut former l'homme universel de 1984. »

VÉBÉ.

De l'opium dans un magasin lausannois

C'est l'une des curiosités de l'exposition thématique « La police de chez nous », qui vient de s'ouvrir dans les Grands Magasins Innovation à Lausanne. On peut y voir également d'autres échantillons de drogues comme la morphine, la cocaïne, l'héroïne, le haschich, la marijuana et même une pilule de LSD soigneusement placée dans une vitrine.

La police de sûreté, que l'on nomme parfois la « secrète », présente quelques aspects de ses innombrables tâches souvent mal connues. Les visiteurs peuvent suivre le déroulement d'une enquête judiciaire grâce à un panneau schématique qui retrace le crime de Sainte-Croix jusqu'à l'arrestation du meurtrier.

Le Service de l'identification judiciaire et des laboratoires nous montre les minutieuses méthodes utilisées pour découvrir les indices qui ne trompent jamais. L'appareil photographique, l'éprouvette et la loupe sont des instruments indispensables pour le policier en blouse blanche. Naturellement la panoplie du parfait cambrioleur n'est pas oubliée. Elle voisine avec les clichés et le matériel ayant servi à la fabrication de faux billets de 50 fr. On remarque aussi des pièces originales d'un procès criminel vécu en 1811 dans le canton de Vaud, la fiche dactyloscopique de l'anarchiste Louis Lucheni qui a assassiné en 1898, à Genève, l'impératrice d'Autriche, et bien d'autres éléments qui réveillent l'intérêt du public.

La gendarmerie vaudoise nous donne un large éventail des activités qu'elle déploie dans le canton. Parmi celles qui sont évoquées dans le cadre de l'exposition, nous avons relevé en passant : la surveillance de la circulation routière, les constats d'accidents, l'enseignement du code de la route dans les écoles, la pratique du secours et le matériel à disposition, un aperçu de l'application du droit pénal, etc.

La police municipale, qui n'est pas un concurrent de la gendarmerie, mais un complément précieux, est plus spécialement chargée de veiller au maintien de l'ordre dans les centres urbains. Ses possibilités d'intervention sont vastes. Par exemple, le

trafic routier dans les villes n'est pas une mince affaire. La police municipale de Lausanne est à l'avant-garde dans ce domaine. Chacun pourra se familiariser avec la télévision industrielle qui règle la fluidité de la circulation. Des maquettes, des photographies géantes, des dessins et des schémas expliquent aux profanes la complexité du problème de la circulation dans la capitale vaudoise. Les différentes patrouilles spécialisées comme police-secours, la brigade du lac, la brigade sanitaire, la brigade anti-bruit, occupent une partie de l'enceinte de l'exposition ouverte au public jusqu'au 17 janvier. Celle-ci est complétée par des démonstrations d'appareils de transmission radio, téléphoniques et télégraphiques employés quotidiennement par la police.

Enfin, ajoutons qu'un concours, destiné aux jeunes, est organisé. Les participants doivent déceler les défauts techniques d'un cyclomoteur maquillé. Un cyclomoteur, neuf, celui-ci, et sans défaut... viendra récompenser le concurrent le plus chevronné.

L'inauguration de l'exposition « Police de chez nous » s'est déroulée en présence du conseiller d'Etat C. Bonnard, de MM. Mingard, de la police cantonale et de M. Bontemps, commandant de la police municipale de Lausanne.

K. Sch.

NOUVEAU PREMIER DE CORDÉE À L'EML. — Bien que varappeur émérite, ce n'est pas d'une école de montagne que M. André Genton assume la direction, dès ce 1^{er} janvier, mais bien de notre Ecole des métiers lausannoise.

En effet, après 23 ans d'une activité pleine et dévouée, M. Charles Marti, entouré et félicité par le personnel au cours d'une sympathique soirée familiale, puis salué officiellement par toute l'école et les autorités, a passé le relais à son dynamique second.

Dès lors, la marche ascendante de l'EML va se poursuivre, avec pour but premier l'accession de la volée aînée au certificat de fin d'apprentissage, voire au baccalauréat technique.

Entre-temps, la halte attendue et bénéfique du camp de ski aura eu lieu aux Crossets-sur-Val-d'Illiez.

Le sommet se précise et s'approche pour qui sait patiemment cheminer : gageons que M. Genton, ses collègues et les quelque 250 élèves de l'Ecole des métiers, mus et unis par le même idéal, pourront bientôt se réjouir de l'atteindre, en inaugurant le nouvel établissement qui doit être construit dans l'ouest lausannois.

(P. G.)

Prêts express
de Fr. 500.- à Fr. 10 000.-

- Pas de caution: Votre signature suffit
- Discrétion totale

Banque Procrédit
1701 Fribourg
1 rue de la Banque
Tél. : 037/2 64 31

X Tout peut se régler par poste. Ecrivez aujourd'hui.

Service express

Nom _____
Rue _____
Endroit _____

HORLOGERIE BIJOUTERIE
O. MEYLAN
20 rue de l'Alpe 20
TÉL. 22 36 90 LAUSANNE

COOPÉRATIVE DES OUVRIERS DU BATIMENT
COBAL

Gypserie-peinture
Génie civil Maçonnerie

CARNETS DE DÉPÔTS 4 1/2 %
OBLIGATIONS 5 1/2 % 10 ans

Beaulieu 9 LAUSANNE Tél. 24 28 24

MAISON DU PEUPLE
Cercle ouvrier lausannois

Chauderon 5 - Tél. 22 92 14/15

Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques

Gérance: L. et R. Bavaud

En hiver: Prudence route verglacée



Cognac à l'Orange
42°
Martigny



Mémento genevois

CASINO-THÉÂTRE (tél. 24 20 37): 20.30, «Thank you Chérie», comédie musicale de Jean Badès, musique et lyrics de Claude Fradel, jouée par Henri Lauriac, Jacqueline Tindel, Jo-Johnny, Michel Corod, Denis-Michel, Jacqueline Cuénod et Jacqueline Brisseac, accompagnée par le trio. Dimanche, 14.30.

COMÉDIE (tél. 24 05 00): 20.45, «Pepsie», de Pierrette Bruno, avec Pierrette Bruno, Geneviève Kervin et Jean Bretonnière (Gales Karsenty-Herbert).

CAVE DE RENENS

Rue de la Mère A. Roy S. A.

Cinémas lausannois

A. B. C. Tél. 22 35 52-53

14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans

Première vision suisse
Eastmancolor - Ecran large
Un western qui sort de l'ordinaire
RIO HONDO
avec William Shatner, Joseph Cotten, Rossana Yanni
Le duel sans merci de deux frères jumeaux

Bel-Air Tél. 23 53 12

En français 16 ans
14.15, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15

Un suspense diabolique ! — Une atmosphère mortellement étouffante !
LES GRIFFES DE LA PEUR
(EYE OF THE CAT)
avec Michel Sarrasin et Gayle Hunnicutt
Mise en scène: David Lowell Rich
Couleurs

Colisée Tél. 32 51 25

15.00, 17.00, 20.30 18 ans

Première suisse
Lou Castel et Lisa Gastoni dans l'œuvre la plus osée et la plus corrosive du jeune cinéma italien !
MERCÉ LÉA !
(GRAZIE ZIA) de Salvatore Samperi
Vers. orig. s.-t. - Mus. d'E. Morricone

Metropole Tél. 23 62 22

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

DERNIER JOUR
LE BOURGEOIS GENTIL MEC
avec le quatuor du rire: Jean Lefebvre, Annie Cordy, Darry Cowl, Fr. Blanche
Eastmancolor

Palace Tél. 22 13 30

13.30, 15.15, 16.45, 18.30, 20.30 7 ans

4^e semaine
Un des plus purs chefs-d'œuvre de Walt Disney
BAMBI
Attention à l'horaire spécial !
Faveurs supprimées

Romandie Tél. 23 47 64

14.30, 17.00, 20.30 16 ans

Première
Un ouragan de rire - Robert Dhéry se surpasse dans un rôle en or !
TROIS HOMMES SUR UN CHEVAL
d'après la fameuse pièce d'Abolt et Holm, qui fit des « ravages » à Paris !
Avec Colette Brossel et Jean Poiret

Athénée Tél. 23 24 12

14.00, 16.30, 18.45, 21.00 7 ans

Dans la splendeur de l'écran géant 70 mm. I Bourvil, Tony Curtis, Mireille Darc, Terry Thomas, dans
LE RALLYE DE MONTE-CARLO
de Ken Annakin, l'auteur de « Ces merveilleux Fous volants ».
Un énorme éclat de rire ! Fav. suppr.

Bourg Tél. 22 86 22

14.30, 17.00, 19.00, 21.00 7 ans

Mardi et vendredi à 12.15, CINE-LUNCH
Après avoir fait rire aux larmes le public parisien plusieurs fois
LA CROISIÈRE DU NAVIGATOR
de et avec Buster Keaton vous amusera à votre tour
Fav. susp. à 21.00
Prix: Fr. 4.-, 5.-, 6.-

Eldorado Tél. 22 16 12

En soirée à 20.30 18 ans

LE MIRACLE DE L'AMOUR N° 1
A 14.30 et 17.00 7 à 77 ans

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL

Corso-Renens Tél. 34 00 35

20.30 16 ans

John Ireland dans
HAINÉ POUR HAINÉ

Atlantic Tél. 22 11 44-45

14.30, 17.00, 20.30 7 ans

DERNIER JOUR
Le tout nouveau « Louis de Funès » qui déchaine les rires de rire !
HIBERNATUS
Un spectacle décontractant par le champion agité du rire permanent

Capitole Tél. 22 51 32

14.15, 17.00, 20.30 16 ans

Première vision - 4^e semaine
AU SERVICE SECRET DE SA MAJESTÉ
Dans la grande tradition des productions « James Bond »
Georges Lazenby, Diana Rigg, Telly Savalas - Panavision - Technicolor

Lido Tél. 23 21 44

12.10, 14.00, 16.15, 18.15, 20.15, 22.15 16 ans

Première
L'œuvre admirable d'Eric Rohmer
J.-L. Trintignant, Françoise Fabian dans
MA NUIT CHEZ MAUD
On voudrait que « Ma Nuit chez Maud » soit éternelle !
(Fav. susp.)

Offres spéciales:

Vins rouges en litres (verre en plus)

Montagne	net 1.60
Rouge de table	net 1.70
Vino de Paso	net 1.70
Utiel Monesson	net 1.90
Jumilla	1.90
Cortez Navarre	2.-
Hermitage Tarragone	2.-
Portugal	2.-
Rioja	2.-
Rosé Pelure d'oignon	2.-
Fiesta Navarre	2.15
Kramolli	2.20
Mas Ferré Tarragone	2.20
Algérie	2.30
Chili	2.30
Valpolicella	2.50
Rouge français	2.50
Algérie Hoggar	2.70
Algérie «Réserve des Ruines»	2.80
Algérie Tabourka	2.80
Barbere	2.80
Pinot noir étranger	2.80
Côtes-du-Rhône	2.90
Goutsel Gamay romand	3.60
Beaujolais a. c.	3.60
Mâcon a. c.	3.40
Bourgogne a. c.	3.50
Beaujolais-Villages a. c.	3.90
Dôle de Sion	5.20

Vins blancs en litres (verre en plus)

Bianc de table	2.50
Chasselas	2.70
La Côte	2.90
Fendant Murgère	3.30
Féchy	3.40
Fendant Revaney	3.40
Mont-sur-Rolle	3.30

Par 10 litres, rabais de 10 ct. par litre

Tous les vins

Il suffit de téléphoner au 34 17 95
... nous vous apporterons tout à domicile !

Bière Wardeck et Boxer

TCHÉCOSLOVAQUIE: LA « RÉVOLUTION » A BRAZZAVILLE

On « corrige » les « erreurs » de 68...

Les commissions de contrôle du Parti communiste tchécoslovaque ont été saisies, dans les 18 mois après janvier 1968, de 7565 demandes de révision d'exclusions et d'autres peines infligées aux militants, a déclaré hier, dans « Rude Pravo », M. Milos Jakes, président de la Commission de contrôle du Comité central du P.C. tchécoslovaque.

Six cent cinquante de ces demandes étaient de la compétence de la Commission de contrôle du Comité central qui en a réfuté 156, ajoute M. Jakes en précisant qu'une partie de ces révisions touchaient des cas de « militants honnêtes qui ont souffert de persécutions, en 1968, pour leur ferme attitude marxiste ».

M. Jakes souligne dans son article qu'un grand nombre de communistes

réhabilités en 1968 ont à nouveau été exclus des rangs du P.C., et font l'objet d'une nouvelle enquête. ou ont émigré après août 1968. Il cite comme exemples les noms de MM. Josef Pavel, ancien ministre de l'Intérieur, Milan Huebl, ancien recteur de l'école politique du P.C., Edouard Goldstuecker, président de l'Union des écrivains, Zdenek Hejzlar, Jiri Pelikan et A. J. Liehm.

« L'année 1968, conclut M. Jakes, a été une pierre de touche pour chaque communiste. Une grande partie de ceux qui étaient déjà entrés en conflit avec le parti, ont violé à nouveau, en 1968, ses statuts, pris le parti des opportunistes de droite et décidé ainsi définitivement qu'ils n'avaient rien à chercher dans le Parti communiste ».

Grèves surprises des transports en Italie

Une grève surprise de quatre heures observée par les employés des transports urbains a sérieusement perturbé mercredi matin les communications dans les grandes villes italiennes.

Alors que des millions d'enfants reprenaient le chemin de l'école, après l'interruption des vacances de Noël, la plupart des autobus et des tramways se sont arrêtés de rouler à une heure fixée par les responsables syndicaux locaux.

A Rome, la grève a été déclenchée à huit heures. Elle a surpris des dizaines de milliers de personnes se rendant à leur travail, qui ont été contraintes de poursuivre leur chemin à pied, et provoqué d'énormes embouteillages.

L'arrêt de travail observé hier s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle série de grèves tournantes destinées à appuyer des revendications en faveur de la conclusion d'une nouvelle convention collective.

BRUXELLES: On projetait d'enlever l'ambassadeur de Suisse

L'agent de police armé d'une mitraillette et qui depuis plusieurs semaines montait la garde devant l'Ambassade de Suisse à Bruxelles a quitté son poste mercredi. On confirme à l'ambassade que cette mesure de protection avait été prise à la suite de la divulgation d'un projet d'enlèvement de l'ambassadeur, M. Philippe Zutler. Ce dernier a quitté la Belgique pour prendre quelques vacances, à la veille de sa retraite.

● **CAP KENNEDY.** — « Apollo 13 » pourrait être lancé du Cap Kennedy le 12, le 13 ou le 14 avril, au lieu du 12 mars comme précédemment prévu, a déclaré un porte-parole de la NASA.

● **BONN.** — Une conférence portant sur la création d'un Office européen pour la jeunesse se réunira, à Bonn, les 8 et 9 janvier, sur l'invitation du Gouvernement fédéral allemand.

● **BEYROUTH.** — Le général Emile Boustani, commandant en chef de l'armée libanaise, a été mis à la retraite par décision du Conseil des ministres. Il a été remplacé à la tête de l'armée libanaise par le colonel Jean Noujaim.

● **PARIS.** — La grande comédienne française Sylvie est morte, mercredi, dans un hôpital parisien. Elle était âgée de 88 ans.

● **HOUSTON.** — Le Dr Harold Urey, Prix Nobel de chimie, a tiré mercredi soir la conclusion de plusieurs rapports présentés par des savants de divers pays qui ont étudié les échantillons de pierres de lune rapportés par l'équipage d'« Apollo 11 ». « Il n'y a jamais eu d'eau à la surface de la lune », a-t-il déclaré.

● **SARAGOSSE.** — Un jeune étudiant espagnol de 18 ans, M. Mariano Ventura Rodriguez, qui avait tenté de détourner un avion d'Ibérie en menaçant l'équipage avec un faux pistolet et un canif, « s'est rendu à 23 h. 45 (GMT) ».

Dès son atterrissage à Saragosse, pour faire le plein d'essence, l'avion avait été encerclé par l'infanterie de l'air et la garde civile. Le chef de la troisième région aérienne avait alors fait savoir au ravisseur par mégaphone qu'il n'avait aucune chance de s'en sortir. Il n'avait que le choix entre « être fusillé à l'aube s'il faisait le moindre mal à un passager ou à un membre de l'équipage, ou peut-être deux ans de prison » s'il se livrait volontairement.

● **MOSCOU.** — La création d'une nouvelle monnaie « socialiste collective » à l'usage des pays membres du Comecon (Organisation économique-financière des pays de l'Est) est à l'étude annonce la presse soviétique. La nouvelle suit de peu la diffusion en Occident de rumeurs non confirmées ici, sur une prochaine dévaluation du rouble.

En novembre dernier, un complot était dénoncé à Brazzaville, qu'il faut considérer comme le point de départ des derniers changements survenus dans cet Etat d'Afrique centrale, peuplé à peine d'un million d'habitants pour 342 000 kilomètres carrés.

Rappelons que, indépendant depuis 1960, le Congo (Brazzaville) est passé au « socialisme » après la chute de l'abbé Fulbert Youlou en 1963. Sous l'égide de M. Massébat-Débat (aujourd'hui détenu, une équipe de réformateurs se mit alors à l'œuvre. Mais l'aile gauchiste du parti unique, le Mouvement national de la révolution, entra en lutte avec le gouvernement. Ce sont des forces militaires qui finirent par tirer les marrons du feu: en 1968, le président Massébat était renversé.

En fait, les années 1968 et 1969 ont été marquées par une lutte confuse pour le pouvoir entre fractions politiques et militaires, et il y a eu des retournements bizarres.

De cette lutte a émergé complètement le commandant Marien Nguabi. Après le « complot » de novembre (on ne sait toujours pas exactement quels sont ceux qui l'ourdissent, et dans quels buts...) de nouveaux pouvoirs lui ont été dévolus. La Constitution qui vient d'être promulguée consacre, semble-t-il, l'enterrement d'une assemblée nationale, jugée inutile. Le parti unique — qui n'est plus le MNR mais le Parti congolais du travail —

dirigera directement l'Etat par le truchement de son bureau politique de huit membres et de son Comité central de 41 membres. A la place du gouvernement, un Conseil d'Etat. M. Marien Nguabi préside à la fois ce conseil et le bureau politique. Mais à ses côtés on trouve toujours le commandant Alfred Raoul, autre figure prééminente du régime.

Tout le verbiage révolutionnaire qui accompagne les dernières transformations ne doit pas faire illusion. Est-il vrai que le président devra prêter serment d'allégeance au marxisme-léninisme, comme l'affirmait une dépêche du 4 janvier datée de Kinshasa? Déjà il a été démenti (« Le Monde » du 3 janvier) par M. Nze, un dirigeant du parti unique, que l'« Internationale » fût devenue l'hymne national, si l'on ose dire, du Congo Brazzaville. Tout ceci, semble-t-il, fait partie du folklore local, et est encore exagéré à Kinshasa, où l'on ne prise guère le remuant régime installé sur l'autre rive du fleuve Congo.

Dans le « Monde » du 11 novembre, Philippe Decraene écrivait:

« Il n'y a plus à Brazzaville ni droite ni gauche au sens occidental de ces deux termes, ni prochineois, ni profrançais, ni modérés, ni révolutionnaires. »

Les querelles d'hommes, de clans, d'ethnies paraissent donc constituer davantage la toile de fond du régime que les options idéologiques. L'aile

gauche du MNR, sa jeunesse, avait d'ailleurs été « accrochée » sérieusement par ces mêmes chefs militaires après la chute de M. Massébat-Débat.

Si donc l'orientation socialiste du régime en politique étrangère sera peut-être accentuée, il est douteux qu'à l'intérieur soit réalisée cette mobilisation effective des masses rurales sans laquelle il n'est pas de transformation socialiste possible dans un pays sous-développé. Or, au Congo (B), comme ailleurs en Afrique noire, il y a pléthore de fonctionnaires et de certaines catégories de diplômés.

La vie rurale est abandonnée au profit de la ville, de Brazzaville, de Pointe-Noire, où chacun espère trouver un emploi lui assurant un standing social supérieur.

Sur le plan économique et financier, le Congo (B) demeure totalement tributaire de l'aide étrangère. Si l'URSS, la Chine, la RAU lui ont accordé des prêts à long terme, mais aussi l'Allemagne fédérale, ce sont les emprunts contractés auprès de la BIRD, de la Banque Européenne des Investissements et de plusieurs banques françaises qui permettent de mener à bien le grand projet d'exploitation du gisement de potasse de Holle-Saint-Paul, dans la région du port de Pointe-Noire. La « révolution » est donc surtout en paroles. R. F.

(« Le Peuple », Bruxelles.)

Proche-Orient: Le danger de la politique française est clair

M. Maurice Schumann, ministre français des Affaires étrangères, a donné hier au Conseil des ministres une définition souple de la politique de « l'embargo sur les armes vers le Moyen-Orient » telle que le Gouvernement français la pratique à l'heure actuelle.

Cette politique, a précisé à l'issue du conseil M. Léo Hamon, porte-parole du gouvernement, « varie suivant la qualité offensive ou non des armes, la position géographique des pays acheteurs, leur participation directe ou non à la bataille, et enfin l'évolution du conflit au Moyen-Orient ».

M. Hamon, qui a confirmé la réalité de conversations en cours entre la France et la Libye, « dans le cadre d'une coopération étendue dans tous les domaines », a souligné que le gouvernement de Tripoli était en contact à propos de fournitures militaires avec d'autres puissances occidentales.

Le porte-parole du gouvernement s'est cependant montré discret en ce qui concerne la portée des pourparlers en cours et le matériel qui pourrait être livré.

SATISFACTION AU CAIRE

La déclaration faite par le porte-parole officiel du Gouvernement français à l'issue du dernier Conseil des ministres, concernant la politique de Paris sur les livraisons d'armes aux

pays du Moyen-Orient, suscite un intérêt particulier dans les milieux politiques et diplomatiques du Caire.

Si l'on s'abstient officiellement de tout commentaire, pour le moment, la radio du Caire a déjà donné le ton des sentiments égyptiens à ce sujet. Dans un commentaire intitulé: « La campagne anglo-américaine contre la France », le speaker a accusé Israël de tirer profit du fait que « la presse anglo-saxonne exagère la portée militaire des négociations franco-libyennes pour amener les Etats-Unis à augmenter les livraisons d'armes offensives à l'Etat hébreu sans conditions et sans paiement ».

Tout en laissant entendre que les livraisons d'armement français à la Libye se font dans le cadre de la politique d'embargo du gouvernement de Paris à l'égard des « belligérants », la radio du Caire ne met pas en doute l'attitude qu'adopteront les autorités de Tripoli en cas de nouvelle guerre et pense qu'une telle attitude pourrait amener les responsables de Tel-Aviv à reconsidérer leur politique au Moyen-Orient.

LES PRÉDICTIONS ISRAËLIENNES

Le risque existe de voir l'Egypte « se familiariser avec les appareils utilisés par l'aviation israélienne », à la suite de la vente projetée de Mirage français à la Libye, a déclaré Abba Eban, ministre israélien des

Affaires étrangères, dans une interview diffusée hier par la radio française.

M. Eban a rappelé d'autre part que la Libye « vient de manifester son intention de contribuer par ses ressources à une agression contre Israël ».

Pour le ministre israélien, toute tentative d'améliorer les relations entre Israël et la France au cours des mois qui viennent doit amener la modification de l'embargo français qu'il a qualifié de « politique de déséquilibre ».

M. Eban a déclaré d'autre part, qu'il n'y avait pas de similitude entre l'attitude de Washington et celle de Paris à l'égard d'Israël. Les Etats-Unis, a-t-il dit, « sont demeurés fidèles à certains principes, à savoir que la paix doit être négociée, que les lignes d'armistice ne constituent pas une frontière, et ils n'ont exercé sur Israël aucune pression pour qu'un seul soldat israélien recule, fût-ce d'un centimètre ». M. Eban a prédit à la suite, a-t-il dit, des divergences entre l'attitude de Washington d'une part, et celle de Paris et de Moscou d'autre part, l'échec des concertations à quatre.

Les Etats-Unis vont très probablement répondre favorablement à la plupart des demandes d'armes présentées par Israël, mais paraissent peu disposés à lui consentir une aide financière », a déclaré d'autre part Abba Eban devant le groupe parlementaire du Front (Parti travailliste et Mapam).

Cela s'est passé dans notre pays

■ **DRAME PASSIONNEL EN SINGINE.** — Dans la nuit de lundi à mardi, un drame passionnel qui a fait un mort s'est déroulé au hameau de Wilersgut, sur le territoire de la commune d'Alterswil, dans le district de la Singine (FR).

Un jeune homme de 26 ans, Emil Jelk, fréquentait la fille d'un entrepreneur de l'endroit, contre le gré du père. Les deux jeunes gens avaient projeté de vivre ensemble dans la maison de la mère du jeune homme, alors absente, et le père de la jeune fille était allé la rechercher pour la ramener chez lui.

Mardi, vers 1 h. 30, Jelk se rendit dans la maison du père de son amie, armé de son fusil d'assaut, dans l'intention de reprendre la jeune fille. Avec son arme, il brisa le carreau d'une fenêtre. Alerté par le bruit, l'entrepreneur saisit lui-même un fusil et frappa de la crosse les mains de Jelk qui parvint cependant à tirer une rafale, sans blesser personne.

Alerté par les détonations, un voisin avisa la police, qui fut bientôt sur les lieux et découvrit le cadavre de Jelk qui entre-temps s'était fait justice avec son arme. D'après les déclarations de la jeune fille aux enquêteurs, il semble que Jelk et son amie, chez qui on a retrouvé des somnifères, avaient formé le projet de se donner la mort.

■ **UNE GRAVE AGRESSION ÉCLAIRCIE.** — Une agression perpétrée le 26 novembre 1969, à Brugg, sur M^{me} Gertrud Reich, âgée de 73 ans, a pu être éclaircie et le malfaiteur arrêté.

L'agression a été perpétrée par un apprenti serrurier, W. St., âgé de 18 ans et demi, domicilié dans le district de Lenzbourg. Arrêté mardi, le malfaiteur a avoué mercredi. Le 26 novembre, vers 10 h., il pénétrait dans un magasin de jouets, afin de contraindre M^{me} Reich à lui remettre le contenu de la caisse, et cela sous la menace d'un revolver. La femme ne se laissa pas impressionner. Il s'en suivit une bagarre au cours de laquelle elle reçut au moins douze coups violents portés à l'aide d'un revolver de petit calibre à l'arrière de la tête.

M^{me} Reich resta près de 23 heures dans son magasin, ayant perdu connaissance. Elle ne fut trouvée que deux jours après, le malfaiteur ayant verrouillé les portes du magasin avant de fuir. Au cours d'une visite médicale, on constate que la victime souffrait de graves contusions au cerveau, la mémoire étant particulièrement atteinte. M^{me} Reich se trouve toujours à l'hôpital.

Selon St. le vol ne lui aurait rapporté que 50 fr.

■ **LES AVIONS GÉANTS EN SUISSE.** — En mars de cette année un Boeing 747 (Jumbo-Jet) atterrira pour la première fois à l'aéroport de Zurich-Kloten. Il s'agira d'un vol d'entraînement de la compagnie américaine TWA, qui sera ainsi la première compagnie à faire escale sur un aéroport suisse avec un tel appareil.

On apprendait mercredi auprès de la compagnie aérienne Swissair que « l'ère des jumbo-jets » commencera en Suisse au printemps 1971. Swissair introduira alors ces avions sur les lignes de l'Atlantique du Nord.

Le Jumbo-Jet peut transporter 490 passagers. Le poids au décollage — 356 tonnes — représente plus du double de celui d'un Boeing 707.

■ **VIEILLARD MORT DANS DES W.-C. PUBLICS.** — Deux écoliers âgés de 11 ans ont découvert, mardi, le cadavre d'un homme de 70 ans, dans des toilettes publiques du quartier de Bâle appelé Lindenberg. La police le recherchait depuis le 15 septembre 1969. Le défunt, qui vivait jusqu'au moment de sa mort dans un home de vieillards de l'Armée du salut a succombé au froid ou à une crise cardiaque. Les causes exactes de sa mort ne sont pas encore connues, mais le commissariat criminel de Bâle-Ville a déclaré que tout crime est exclu.

■ **PROJET DE RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG.** — Le Conseil d'Etat de Fribourg vient d'approuver un rapport sur le problème de la réforme des structures de l'Université de Fribourg présenté par le conseil de l'Université qui l'a élaboré en qualité d'organe consultatif pour toutes les questions universitaires.

Selon ce conseil, la responsabilité de l'Université doit incomber au Conseil d'Etat, respectivement au Grand Conseil. Autrement dit, les décisions concernant sa nature, sa forme et son développement ne doivent pas être confiées à cette université elle-même.

En revanche, le conseil de l'Université propose l'institution d'un nouvel organe: le conseil de direction, subordonné au Conseil d'Etat et responsable de la coordination et de l'application de la politique universitaire et de l'administration.

Comme autre organe, le conseil de l'Université prévoit encore le sénat, composé de représentants des professeurs, des corps intermédiaires et des étudiants de toutes les facultés. Il compterait de 50 à 60 membres. Le conseil de l'Université estime enfin

que le droit de cogestion doit être reconnu aux corps intermédiaires et aux assistants sous diverses limites.

■ **WINTERTHOUR: Recours rejeté.** — Le Conseil de district de Winterthour a rejeté le recours déposé contre la votation sur les droits civiques des femmes des 28-30 novembre, par M^r Riedi et quatre citoyens, a déclaré M. Urs Widmer, président de la ville, mercredi matin lors d'une conférence de presse.

Le recours a été déposé le 27 novembre et déclarait contraire au droit l'organisation de deux votations dont l'une portait sur la consultation des femmes au sujet des droits civiques et l'autre sur le contreprojet du Conseil communal qui prévoyait l'introduction du droit de vote des femmes à partir du 1^{er} janvier 1970. Or, cette simultanéité des votes est parfaitement légale.

Winterthour s'est prononcé sur les deux projets les 27 et 28 novembre. Toutefois, en raison du recours déposé, le dépouillement des bulletins de vote concernant la consultation des femmes n'a pas eu lieu. Quant à la votation sur le contreprojet, elle put se dérouler normalement, le canton ayant accepté le principe du droit de vote sur le plan communal le 14 septembre. Le contreprojet a été accepté par 40 743 oui contre 21 635 non.